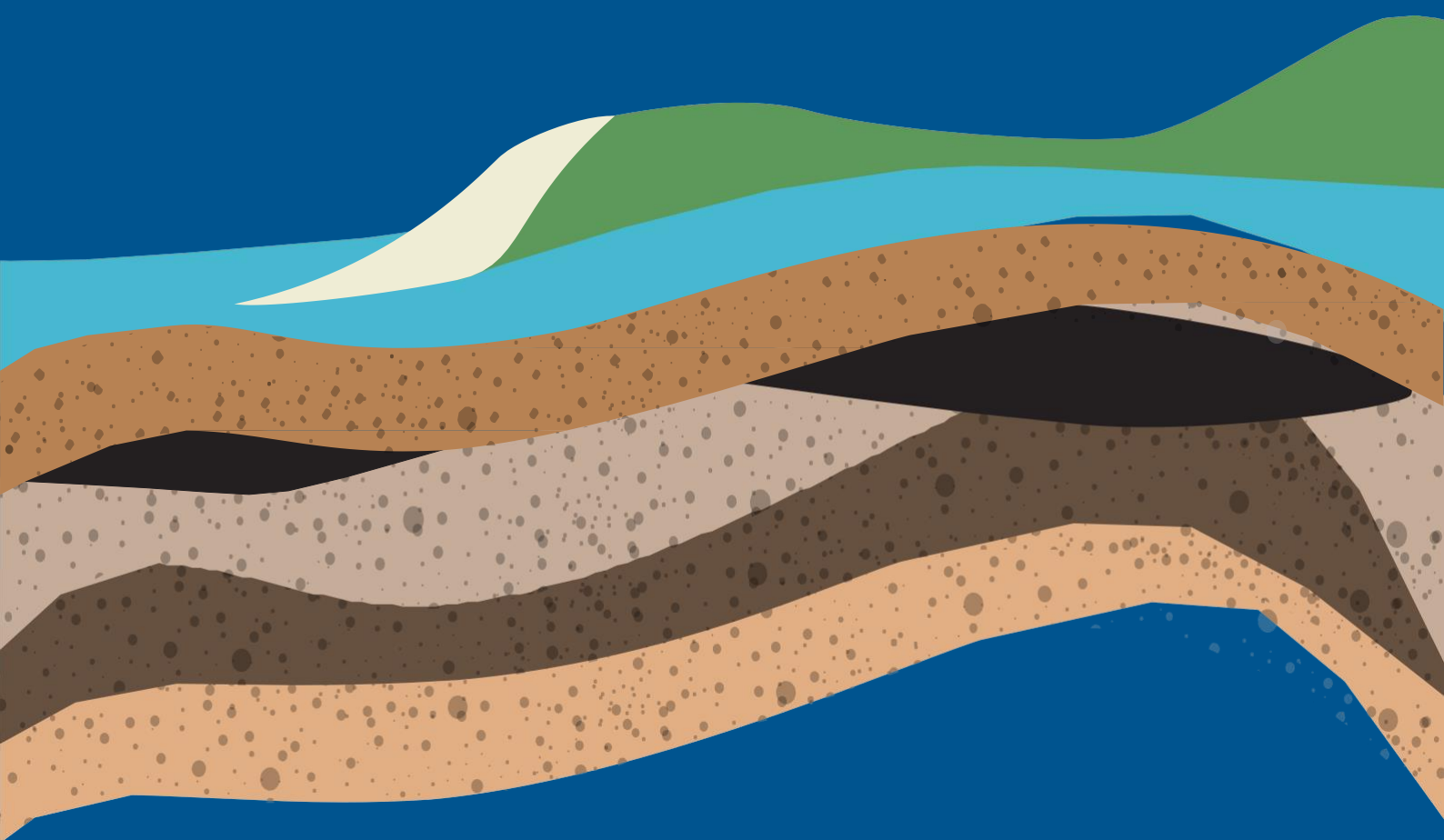


Renforcement du contrôle public des industries extractives par le biais des institutions supérieures de contrôle :

Défis et opportunités



ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AFROSAI-E	Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques anglophones
ASOSAI	Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
CAROSA	Organisation des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques des Caraïbes
CREFIAF	Conseil Régional de Formation des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques de l'Afrique Francophone Subsaharienne
OSC	Organisations de la société civile
IE	Industries extractives
ITIE	Initiative de transparence des industries extractives
EUROSAI	Organisation européenne des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
GIFT	Initiative mondiale pour la transparence fiscale
CID	Coopération INTOSAI-Donateurs
IDI	Initiative de développement de l'INTOSAI
IFPP	Cadre des prises de position professionnelles de l'INTOSAI
INTOSAI	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OLACEFS	Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique latine et des Caraïbes
ISC	Institution supérieure de contrôle des finances publiques
ODD	Objectifs de développement durable des Nations Unies
SOE	Entreprises publiques
SIRAM	Mécanisme de sensibilisation rapide à l'indépendance des ISC
TI	Transparence Internationale
BM	Banque mondiale
WGEI	Groupe de travail sur le contrôle des industries extractives

RENFORCEMENT DU CONTRÔLE PUBLIC DES INDUSTRIES EXTRACTIVES PAR LE BIAIS DES INSTITUTIONS SUPÉRIEURES DE CONTRÔLE : DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

En préparation de cette étude, l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) tient à remercier les contributeurs suivants : Einar Gørrissen, Ola Hoem, Benjamin Fuentes Castro, Caroline Pledger, Freddy Yves Ndjemba, Godwin Matte, et José Oyola

2023, IDI. Sauf indication contraire, ce travail est effectué sous licence de CC BY-ND 4.0 DE. Devis autorisé. Veuillez contacter IDI – independent.sai@idi.no – pour toute demande ou question relative aux produits dérivés concernant le présent document.



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
Indépendance des institutions supérieures de contrôle des finances publiques	6
La valeur et les avantages des ISC	8
Objectifs, champ d'application, méthodologie de l'étude	8
I LES PRINCIPES D'INDEPENDANCE ET LE CADRE JURIDIQUE DES ISC	11
1. Mandat et discrétion	11
Tableau 1 : Effondrement du principe de la déclaration de Mexico 3	12
2. Accès à l'information	22
3. Publication des rapports d'audit	24
4. Autonomie et disponibilité financières et administratives des ressources humaines, matérielles et monétaires appropriées	26
II CONTRIBUTIONS EN PRATIQUE : COMPRENDRE LES LIMITES DES ISC	29
Constatation 1 : Les ISC n'utilisent pas pleinement leurs pouvoirs juridiques pour contribuer à la supervision des IE	29
Constatation 2 : Les faiblesses de l'indépendance et les facteurs contextuels du pays peuvent expliquer l'impact limité des ISC	32
Constatation 3 : Les défis auxquels les ISC sont confrontées sont influencés par des facteurs institutionnels externes	34
Tableau 2 : Défis, implications pratiques, facteurs institutionnels, et avantages attendus de l'engagement des parties prenantes	35
Mesures suggérées pour remédier aux facteurs institutionnels limitants	35
III CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	40
Annexe 1 : Perspective de l'ITIE sur le rôle des ISC	46
Annexe 2 : Directives de l'AFROSAI-E sur les industries extractives	47

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

OBJECTIF :

Améliorer la compréhension des limites juridiques et pratiques des ISC dans l'audit du secteur extractif et identifier des solutions réalisables concernant leur rôle dans la surveillance des IE.

? QUESTIONS CLÉS

- Les cadres juridiques des ISC sont-ils conformes aux principes d'indépendance de l'INTOSAI en matière d'audit des IE ?
- Comment les ISC peuvent-elles mettre en œuvre de façon efficace leurs cadres juridiques concernant le secteur extractif ?
- Quelles sont les actions concrètes que les ISC et les autres parties prenantes peuvent prendre pour améliorer la surveillance des IE ?

3 PRINCIPALES CONSTATA TIONS

- Les ISC n'utilisent pas leurs pouvoirs légaux pour contribuer à la surveillance des IE.
- Les faiblesses dans l'indépendance institutionnelle et les contextes nationaux pourraient expliquer l'impact limité des ISC.
- Les défis identifiés sont souvent hors du contrôle des ISC.

LES SOLUTIONS COUVERTES COMPRENNENT :

- Engagement avec les parties prenantes internationales et les OSC
- Approches d'audit qui contournent les limites actuelles
- Augmentation du niveau de compétence
- Mécanismes mondiaux de sensibilisation ciblant l'indépendance des ISC



POINTS D'ACTION RECOMMANDÉS

Générer des connaissances pratiques et ciblées

Mettre en œuvre les ressources existantes pour aider les ISC à former des

Tirer parti des plateformes mondiales et nationales

Créer des coalitions qui défendent l'ISC Indépendance

INTRODUCTION

Les industries extractives jouent un rôle important dans l'économie mondiale. Au moins 63 pays et environ 3,5 milliards d'individus vivent dans des environnements riches en ressources, y compris des réserves de pétrole, de gaz ou de minéraux. S'il est géré efficacement, le secteur extractif a le potentiel de contribuer au développement socio-économique et d'améliorer le bien-être des citoyens. La richesse accumulée à partir des ressources naturelles des pays sert le mieux le bien-être des citoyens si elle est transformée en développements socio-économiques nationaux plus larges.

Une publication récente évaluant la performance de l'ITIE (Vaconiq & Square Circle, 2022) souligne qu'une gestion efficace des ressources peut contribuer de manière significative au développement national – par le biais de recettes fiscales pour l'État, de la chaîne d'approvisionnement et des possibilités d'emploi, et d'investissements sociaux. Cependant, en même temps, une extraction de ressources mal gérée peut produire des impacts négatifs à long terme sur la société, l'environnement et l'économie.

Les mécanismes de supervision peuvent contribuer à une gestion plus efficace des industries extractives (IE) en améliorant la transparence du secteur, en identifiant les problèmes pertinents et en suggérant des mesures correctives appropriées pour y remédier. Les procédures d'audit, y compris la vérification périodique du respect de l'état de droit, la mise en œuvre de procédures garantissant la réalisation des objectifs, la publication d'informations financières et de performance fiables comme preuve des actions et décisions adoptées, ainsi que le respect et l'exécution des mécanismes réglementaires, contribuent à assurer une surveillance efficace.

Les ISC jouent un rôle stratégique dans le cadre institutionnel public de la plupart des pays. Ce mandat donne aux ISC la capacité de contrôler l'utilisation des ressources publiques, y compris les industries extractives (IE), par le biais d'audits réguliers des budgets, des recettes et des dépenses du gouvernement (IDI, 2021-3). En tant qu'institutions responsables, les ISC doivent être indépendantes en tant que condition fondamentale pour s'acquitter efficacement de leur mandat, y compris en ce qui concerne leur travail d'audit du secteur des industries extractives (IE).

MODÈLES DES ISC

L'arrangement institutionnel d'une ISC dépendra principalement des traditions administratives nationales. Dans certains pays, l'ISC rendra compte au Parlement, tandis que dans d'autres, elle fait partie du pouvoir judiciaire de l'État. L'indépendance vis-à-vis de l'exécutif est un principe fondamental pour les deux modèles, qui peut être résumé comme suit :



Le modèle parlementaire, également connu sous le nom de **Westminster** ou le modèle **Anglo-Saxon**, est utilisé au Royaume-Uni et dans la plupart des pays du Commonwealth, dont beaucoup en Afrique subsaharienne, dans certains pays européens et dans des pays d'Amérique latine tels que le Mexique et le Belize. Dans ce modèle, le bureau national d'audit est dirigé par un contrôleur général ou équivalent, qui rend compte à une commission parlementaire, souvent appelée la commission des comptes publics.

Le modèle judiciaire, également connu sous le nom de « **Napoleonic Model** » est utilisé par la France, de nombreux pays latins en Europe, la Turquie, les pays francophones en Afrique et en Asie, et certains pays d'Amérique latine, dont le Brésil et l'Uruguay. Ici, l'ISC, souvent connue sous le nom de cour des comptes, fait généralement partie du système judiciaire et a des fonctions juridictionnelles. En tant qu'autorité pouvant prendre des résolutions pour imposer des sanctions administratives, une ISC peut exercer des activités de contrôle juridictionnel sur la base de ses conclusions d'audit. En Amérique du Sud, plusieurs ISC suivent un modèle hybride, dans lequel les ISC rendent compte au Parlement ou au Congrès, mais ont également des fonctions juridictionnelles.



Les ISC avec un modèle de conseil ou de prise de décision collégiale ont traditionnellement été classées comme un troisième modèle, connu sous le nom de « **Board model** ». Cette approche présente des similitudes avec le modèle de Westminster puisque ces ISC relèvent également du législateur, mais diffère par un processus de prise de décision collégial plutôt que par un seul chef des opérations. Certaines ISC du modèle juridictionnel peuvent également avoir un modèle de prise de décision collégiale. Il est important de noter qu'il existe également des ISC qui, dans la pratique, suivent un modèle exécutif où elles relèvent principalement des agences exécutives.

Source : (Banque mondiale, 2001) et (IDI & TI, 2022)

Indépendance des institutions supérieures de contrôle des finances publiques

L'indépendance de l'ISC est la capacité à fonctionner de manière autonome sans influence ou contrôle externe indu. Les fondements de l'indépendance de l'ISC se trouvent dans les déclarations de l'INTOSAI de Lima et du Mexique. Bien que ces déclarations ne soient pas juridiquement contraignantes, leurs valeurs et principes sont largement acceptés comme une aspiration à des ISC indépendantes dans le monde entier et sont reconnus par les Nations Unies dans deux résolutions adoptées en 2011 (ONU, 2011) et 2014 (ONU, 2014).

La Déclaration de Lima de l'INTOSAI (INTOSAI, 1977), approuvée en 1977, énonce les principes d'indépendance de l'audit du secteur public en termes méthodologiques et professionnels. Il s'agissait du premier document de l'INTOSAI à définir de manière exhaustive l'importance de l'indépendance de l'ISC, en soulignant aux membres de l'INTOSAI et à leurs parties prenantes que les ISC ne peuvent être objectives, crédibles et efficaces que si elles sont indépendantes de l'entité auditée et protégées des influences extérieures.

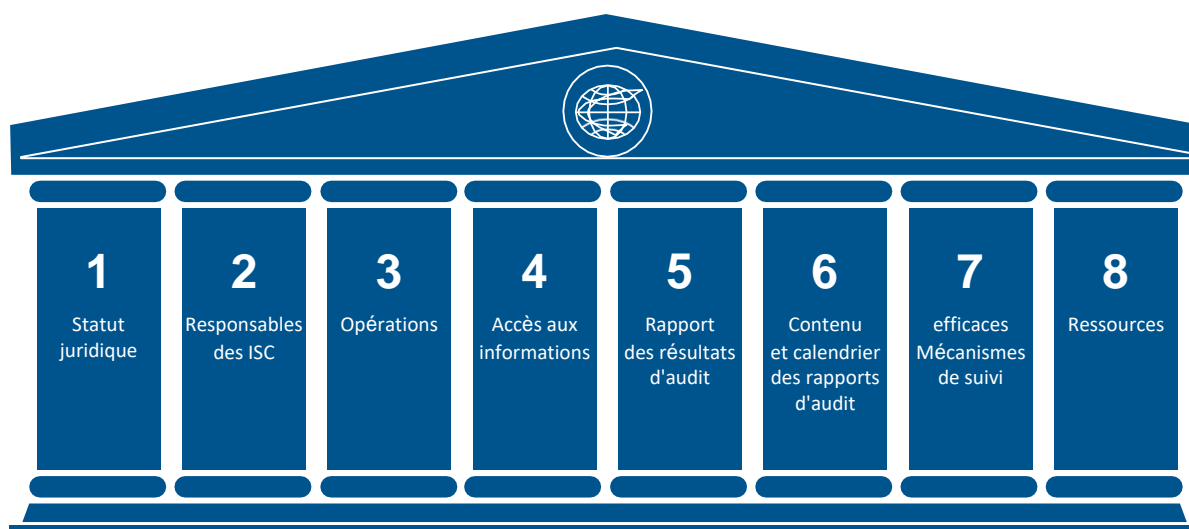
La Déclaration de Lima stipule que les ISC doivent disposer de l'indépendance organisationnelle, fonctionnelle et financière nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches.

Suite à une reconnaissance accrue des défis auxquels sont confrontées les ISC, l'INTOSAI a publié un deuxième document clé en 2007, connu sous le nom de Déclaration de Mexico (INTOSAI, 2007). La Déclaration de Mexico approfondit les principes de la Déclaration de Lima, ajoutant de nouveaux éléments à la compréhension du concept d'« indépendance ». Elle établit les huit conditions suivantes,

connus sous le nom de piliers de l'indépendance, qui constituent la référence par rapport à laquelle l'indépendance d'une ISC peut être analysée.

Les principes de la Déclaration de Mexico doivent être considérés sous deux angles différents. Au départ, ils englobent des conditions qui devraient être encapsulées dans le cadre juridique de l'ISC et qui sont appelées « indépendance de jure ». Cependant, il est également fondamental de prendre en compte la manière dont l'indépendance des ISC est construite et consolidée dans la pratique. C'est ce qu'on appelle « Indépendance de facto ».

Huit piliers définissant l'indépendance des institutions supérieures de contrôle (ISC)



- 1 Statut juridique** L'existence d'un cadre constitutionnel/statutaire/juridique approprié et efficace et de dispositions d'application de facto de ce cadre.
- 2 Responsables des ISC** L'indépendance des responsables des ISC et des membres (des institutions collégiales), y compris la sécurité d'occupation et l'immunité juridique dans l'exercice
- 3 Opérations** Un mandat suffisamment large et une entière discrétion, dans l'exercice des
- 4 Accès aux informations** Accès illimité à l'information
- 5 Rapport des résultats d'audit** Le droit et l'obligation des ISC de rendre compte de leurs travaux.
- 6 Contenu et calendrier des rapports d'audit** La liberté de décider du contenu et du calendrier des rapports d'audit, ainsi que de les publier et de les diffuser.
- 7 Mécanismes de suivi efficaces** L'existence de mécanismes de suivi efficaces sur les recommandations de l'ISC.
- 8 Ressources** Autonomie financière et managériale/administrative, et disponibilité de ressources humaines, matérielles et monétaires appropriées.

La valeur et les avantages des ISC

Les ISC contribuent à l'amélioration de la gestion du secteur public grâce à une transparence accrue sur l'utilisation des ressources publiques par le gouvernement. Cela fournit aux citoyens des informations sur les questions publiques et, dans certains cas, les ISC proposent des réformes susceptibles d'améliorer la gestion des finances publiques. En conséquence, cela contribue à une utilisation plus efficace et efficiente des ressources publiques en rationalisant les budgets de l'État et en optimisant les pratiques d'approvisionnement (IDI, 2021-3).

L'essence de ces impacts positifs est capturée par les principes de l'INTOSAI sur la valeur et les avantages des ISC (INTOSAI, 2013). Ces principes sont construits autour de l'attente fondamentale des ISC de faire une différence dans la vie des citoyens. Ce document souligne que les ISC contribuent à tenir les gouvernements et les entités du secteur public responsables de leur gestion et de leur utilisation des ressources publiques, principalement en effectuant tous les types d'audits et en publiant leurs rapports.

La décision de mener des audits sur les IE dépend de deux facteurs principaux. Tout d'abord, le cadre juridique, qui définit la portée des domaines pouvant faire l'objet d'un audit et les types d'audits. D'un point de vue institutionnel (North, 1990), les ISC sont des organisations dotées de règles formelles - *un cadre juridique* - qui fixent des contraintes quant aux sujets que les ISC peuvent couvrir et au type de travail d'audit qu'elles peuvent effectuer. Le cadre juridique peut également être considéré comme définissant la portée et les limites dans lesquelles une ISC peut combiner ses intrants (par exemple, les ressources humaines et financières) pour générer ses extrants (rapports d'audit).

Deuxièmement, selon la même vision institutionnelle, la performance des organisations, y compris les ISC, dépend de facteurs internes et externes. Dans le cas des ISC, les facteurs internes comprennent les capacités de gestion et de ressources humaines, les compétences techniques,

et la culture organisationnelle. Alors que les variables externes peuvent être associées aux conditions politiques et contextuelles d'un pays.

Objectifs, portée et méthodologie

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Analyser si le cadre juridique des ISC facilite la réalisation des audits sur les IE, au regard des principes de la Déclaration de Mexico (INTOSAI, 2007),
- Identifier comment le cadre juridique est mis en œuvre dans la pratique et s'il existe des écarts entre la capacité juridique des ISC et la réalité,
- Recommander des mesures qui renforcent la contribution des ISC dans leur surveillance des IE.

La portée et la méthodologie de cette étude ont été formulées à travers une évaluation des cadres juridiques des ISC par rapport aux principes de la Déclaration de Mexico de l'INTOSAI liés à la décision d'une ISC de mener et de publier des rapports d'audit sur les IE.

Les principes de la Déclaration de Mexico inclus dans l'analyse sont les suivants :

Principe 3 – Un mandat suffisamment large et une entière discrétion, dans l'exercice des fonctions de l'ISC

Principe 4 – Accès sans restriction aux informations

Principe 6 - La liberté de décider du contenu et du calendrier des rapports d'audit et de les publier et de les diffuser

Principe 8 - Autonomie financière et managériale/administrative et disponibilité de ressources humaines, matérielles et monétaires appropriées



Dans cette étude, les principes de la Déclaration de Mexico servent de critères pour l'analyse des réponses recueillies auprès de 25 ISC dans les pays riches en ressources. L'échantillon des personnes interrogées comprend tous les modèles d'ISC (13 modèles judiciaires, 2 modèles parlementaires, 2 modèles de conseil et 8 modèles mixtes) et couvre trois régions différentes de l'INTOSAI :

- CAROSAI (Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques des Caraïbes) Guyane et Suriname
- CREFIAF (Conseil Régional de Formation des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques de l'Afrique Francophone Subsaharienne) : Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal,

Tchad et la République du Congo. Outre les membres du CREFIAF figurant sur la liste, les membres francophones de l'ARABOSAI, la Tunisie et l'Algérie, ont également été inclus dans l'étude.

- OLACEFS (Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique latine et des Caraïbes) : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Guatemala, Mexique et Pérou

Description des chapitres

L'étude comprend trois chapitres :

Le chapitre 1 comprend une analyse de certains principes de la Déclaration de Mexico et décrit la manière dont ils sont reflétés dans le cadre juridique des ISC. En outre, l'étude fournit au lecteur des informations supplémentaires sur (1) les implications des principes de la Déclaration de Mexico sur les IE, (2) les résultats d'autres études mondiales et régionales sur la question et (3) les risques généraux liés à l'indépendance de l'ISC qui sont applicables aux IE.

Le chapitre 2 présente les facteurs qui affectent les contributions des ISC à la surveillance des IE. En identifiant la nature de ces facteurs, une stratégie globale est définie pour les ISC afin d'accroître leur impact sur la surveillance du secteur, compte tenu des obstacles existants.

Conclusions et recommandations : Sur la base des constatations des chapitres précédents, un ensemble de recommandations est suggéré pour améliorer les contributions des ISC à la responsabilisation en matière d'IE.

Études et rapports référencés au chapitre un

1) Global SAI Stocktaking Report 2020 (IDI, 2021-1).

Le but de ce rapport IDI, publié tous les trois ans, est de surveiller et de détecter les changements dans les performances des ISC au fil du temps et d'identifier les domaines dans lesquels les ISC ont besoin de soutien pour évoluer. En outre, le rapport analyse les résultats de l'ISC dans un contexte plus large en examinant comment les ISC fonctionnent compte tenu des systèmes gouvernementaux et des facteurs économiques, en plus de ventiler les résultats selon les régions de l'INTOSAI. Les données primaires du rapport proviennent des réponses fournies par l'enquête mondiale de l'INTOSAI. Le rapport comprend un chapitre sur l'indépendance des ISC, qui montre les tendances mondiales et régionales.

2) Impact de la pandémie de COVID-19 sur l'indépendance des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (IDI, 2021-2).

L'étude fournit une évaluation de l'impact de la pandémie mondiale sur l'indépendance des ISC. Sur la base d'une enquête sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'indépendance des ISC, cette étude comprend les réponses de 132 ISC au cours de la période allant de mars 2020 à juin 2021.

3) Audit de l'auditeur : Examiner le rôle des institutions supérieures de contrôle dans l'audit de l'industrie extractive en Afrique (OXFAM, 2021).

Cette étude explore les facteurs d'atténuation potentiels qui ont un impact négatif sur l'efficacité et l'efficacé des audits ISC dans divers pays africains. La recherche a compilé des résumés par pays de 10 pays sélectionnés dans le but de se concentrer sur les objectifs de recherche au niveau national pour une meilleure compréhension.

4) Audit des industries extractives : Le rôle des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Secrétariat INTOSAI-Donateur en coopération avec AFROSAI-E (Coopération INTOSAI-Donateur, 2013).

Cette étude fournit des données sur les expériences, les meilleures pratiques, les défis et les besoins des institutions supérieures de contrôle en matière d'audit des industries extractives. Les données ont été collectées à l'aide d'un questionnaire, qui a été envoyé par l'intermédiaire des groupes de travail régionaux et sous-régionaux de l'INTOSAI à 26 ISC dans les pays riches en ressources.

5) Indice d'indépendance des institutions supérieures de contrôle : Rapport de synthèse mondial 2021 Banque mondiale (Banque mondiale, 2021).

La Banque mondiale a effectué une évaluation de 118 pays pour comprendre le degré d'indépendance des ISC dans les pays et les régions en termes de déclarations de Lima et du Mexique.

CHAPITRE I

LES PRINCIPES D'INDEPENDANCE ET LE CADRE JURIDIQUE DES ISC

Cette section se concentrera sur l'analyse de la manière dont les principes de la Déclaration de Mexico sont suivis et reflétés dans le cadre juridique des ISC :

DÉCLARATION DE

- (1) mandat et pleine discrétion (**principe 3**),
- (2) accès sans restriction à l'information (**principe 4**),
- (3) publication des rapports d'audit (**principe 6**), et
- (4) la disponibilité des ressources ainsi que l'autonomie financière et administrative pour remplir leurs fonctions (**principe 8**).

En particulier, l'analyse identifiera comment ces principes sont reflétés dans les cadres juridiques qui réglementent le fonctionnement des ISC incluses dans l'échantillon, ainsi que toutes les implications pour les industries extractives. Cela sera complété par des points d'intérêt liés à la mise en œuvre de certains principes de la Déclaration de Mexico qui passent généralement inaperçus.

1. MANDAT ET DISCRÉTION

DÉCLARATION DE

Principe 3 :

Un mandat suffisamment large et un pouvoir discrétionnaire total, dans l'exercice des fonctions de l'ISC

Selon la Déclaration de Mexico, un large mandat implique que les ISC soient habilitées à auditer :

- Utilisation d'argent, de ressources ou d'actifs publics par un récepteur ou un bénéficiaire, quelle que soit sa nature juridique.
- Recouvrement des recettes dues au gouvernement ou à des entités publiques.
- Légalité et régularité des comptes du gouvernement ou des entités publiques.
- Qualité de la gestion financière et des rapports, et
- Économie, efficacité et efficacité des opérations du gouvernement ou des entités publiques

En outre, la pleine discrétion dans l'exercice de leurs fonctions signifie que les ISC sont libres de toute direction ou ingérence de la part du législateur ou de l'exécutif dans la,

- Sélection des questions d'audit
- Planification, programmation et conduite
- Organisation et gestion de leur bureau, entre autres.

Tableau 1 : Effondrement du principe de la déclaration de Mexico 3

Composante indépendance	Les ISC doivent être habilités à auditer	Implication pratique pour l'ISC
Mandat	Utilisation d'argent, de ressources ou d'actifs publics par un destinataire ou un bénéficiaire, quelle que soit sa nature juridique	Le mandat légal des ISC tel qu'exprimé dans la Constitution et/ou l'audit doit inclure le concept « suivre l'argent »
	Recouvrement des recettes dues au gouvernement ou à des entités publiques	Les revenus peuvent être inclus en tant que sujet dans les audits menés par l'ISC
	Légalité et régularité des comptes du gouvernement ou des entités publiques	Le mandat permet aux ISC de mener des audits financiers et de conformité.
	Qualité de la gestion financière et des rapports	Le mandat permet aux ISC de mener des audits financiers.
	Économie, efficience et efficacité des opérations du gouvernement ou des entités publiques	Le mandat permet aux ISC de réaliser des audits de performance
Pleine discrétion de l'ISC dans l'exercice de ses fonctions	Sélection des questions d'audit	Les ISC sélectionnent leurs audits, selon leurs priorités institutionnelles et stratégiques, sans interférence externe
	Planification, programmation, conduite, rapports et suivi de leurs audits	Le processus de conception d'un audit, de sa réalisation, préparer ses résultats et suivre ses conséquences doivent être effectués par l'ISC sans interférence d'un acteur externe
	Organisation et gestion de leur bureau	Les ISC ont le droit de décider de leur structure organisationnelle, de leur processus de recrutement et de leurs politiques de ressources humaines sans ingérence d'un acteur externe

1.1 Suivre l'argent public

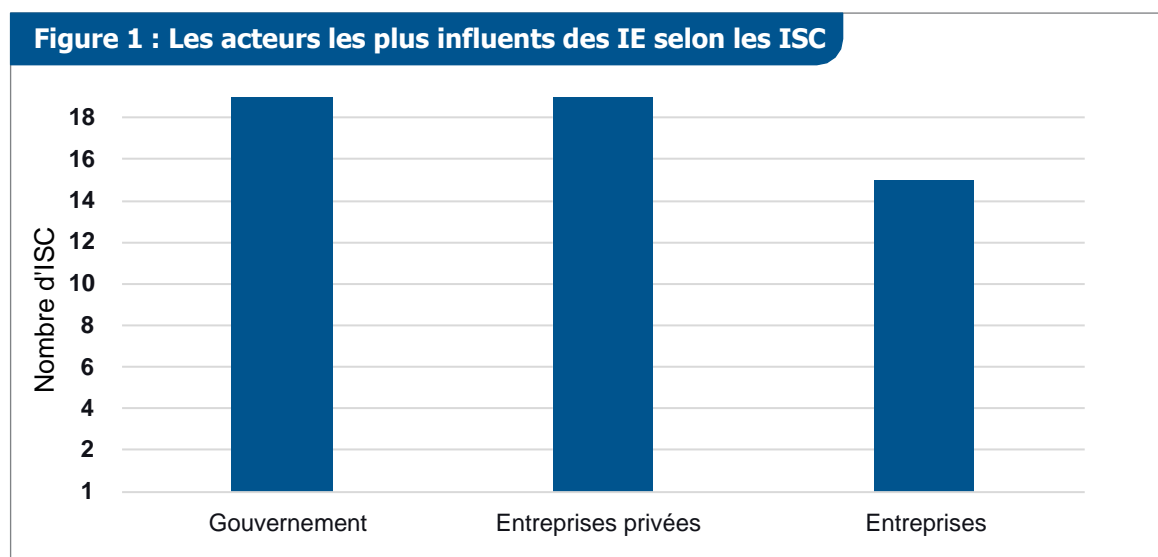
Résultats de l'enquête

Sur la base des réponses recueillies dans le cadre de l'enquête, les ISC considèrent les entreprises privées comme des acteurs très pertinents et influents dans les industries extractives de leur pays. De plus, il est important de préciser que deux ISC sur 21 interrogées n'incluaient pas le gouvernement comme l'acteur le plus influent du secteur.

Les informations fournies dans la figure 1 illustrent la pertinence d'inclure le concept « suivre l'argent » dans le mandat des ISC. Étant donné que les entreprises privées sont perçues comme des acteurs influents du secteur, ne pas les inclure

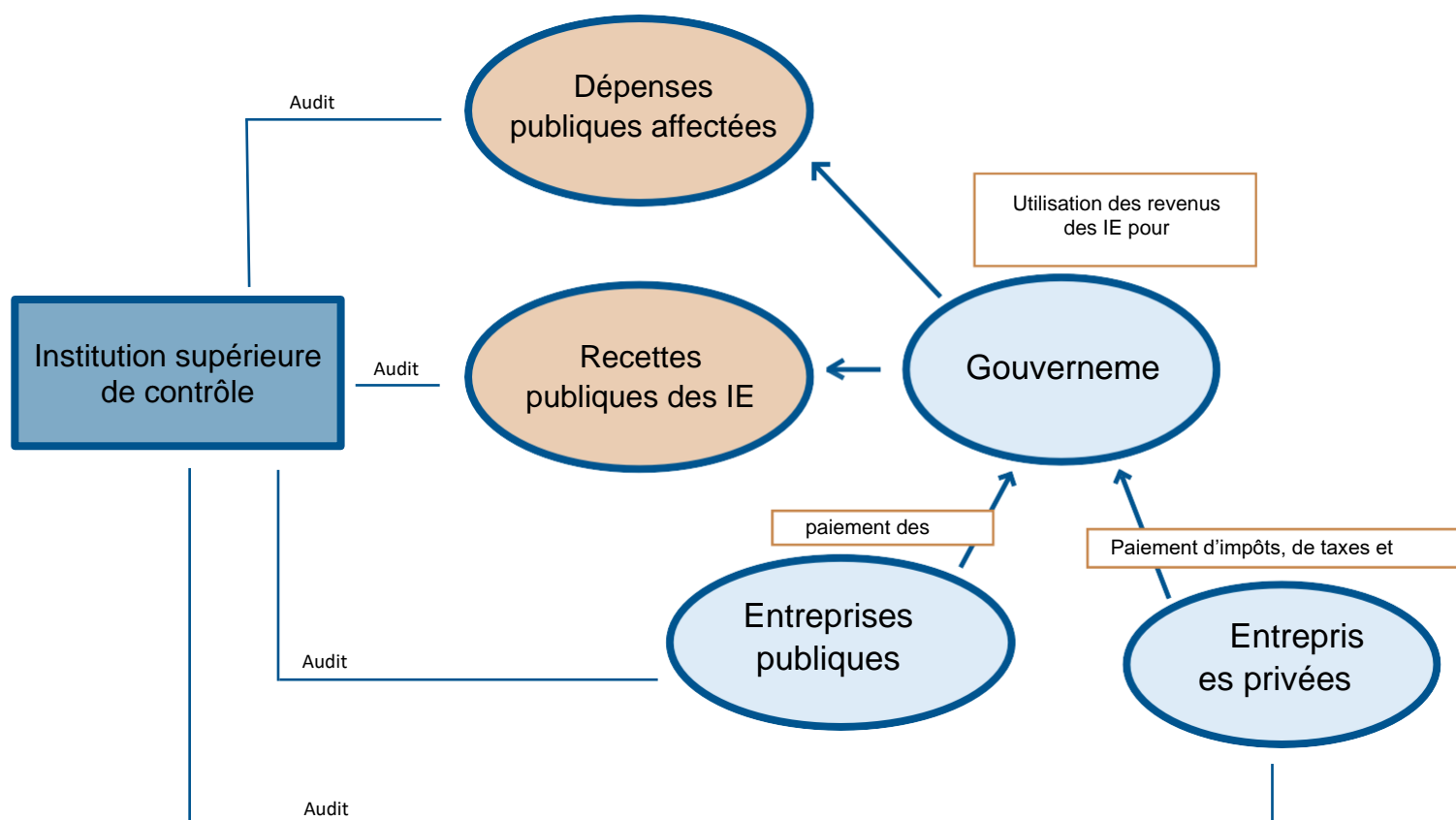
dans le cadre de l'audit représente un risque pour la contribution de toute ISC à une surveillance efficace des IE.

Notamment, seules quatre institutions supérieures de contrôle (19 %) incluses dans l'échantillon ont indiqué qu'il existe des entités spécifiques qui ne peuvent pas être incluses dans leurs audits. Cependant, aucun d'entre eux n'est lié à des entreprises privées utilisant ou recevant des ressources publiques¹. Cela signifie que toutes les ISC ont le droit d'inclure des entreprises privées dans leurs missions d'audit sur les IE.



¹ Les restrictions signalées par les ISC sont liées aux partis politiques, à la Banque centrale et aux dépenses spéciales du Président de la République.

Diagramme 1 : Comment les institutions supérieures de contrôle des finances publiques « suivent l'argent » en utilisant le principe 3 de la Déclaration de Mexico



Conséquences pour les IE

La Déclaration de Mexico (INTOSAI, 2007) indique que les ISC devraient être habilitées à auditer l'utilisation des fonds, des ressources ou des actifs publics par un récepteur ou un bénéficiaire, quelle que soit leur nature juridique.

Les gouvernements perçoivent diverses formes de recettes des activités des IE. La manière dont ces recettes sont versées dans les fonds publics de l'État dépend du type de recettes des IE et des régimes fiscaux d'un pays.

En termes d'IE, le principe 3 de la Déclaration de Mexico implique que les ISC devraient avoir le droit de suivre l'utilisation des fonds publics même lorsque ces fonds deviennent des recettes pour des entités privées. Cela signifie que les entreprises privées peuvent faire partie du programme d'audit annuel de l'ISC en tant qu'entités auditées².

Par exemple, un audit pourrait inclure la conformité aux règles de calcul des recettes que les entités privées transfèrent au gouvernement, ainsi que la fiabilité des informations générées par l'entreprise liées au processus de calcul de ces recettes. Cependant, lorsque les ISC ne peuvent pas légalement auditer directement les entreprises privées, ces audits de conformité peuvent également être effectués par l'intermédiaire de l'organisme de réglementation du secteur, qui supervise généralement la remise des recettes par les entreprises du secteur privé.

En outre, à la suite des résultats de l'audit, les entreprises privées, qui enfreignent la réglementation en vigueur dans le secteur, peuvent être déférées aux autorités de poursuite. De cette façon, les ISC ont la possibilité de contribuer au processus de responsabilisation du secteur.

2 Pour une analyse détaillée des types de recettes et des régimes fiscaux, voir AFROSAI-E (2019).



Risques liés à l'indépendance de l'ISC : In-Focus³

Même si les ISC comprennent qu'elles ont le droit, en tant qu'institutions de surveillance, de « suivre l'argent », il peut toujours être difficile d'auditer des fonds de cette nature. Lorsque la portée du mandat est ambiguë, les grandes entreprises nationales et étrangères, ainsi que les entreprises publiques, ont la capacité financière de déclencher des procédures juridiques à long terme pour contester les résultats de l'audit lorsqu'elles sont considérées comme des entités auditées. Dans certains cas, ces procédures juridiques peuvent entraîner des conséquences juridiques à l'encontre du chef de l'ISC et du personnel d'audit impliqué.

Les contrats signés par des entreprises privées et des gouvernements sont des instruments juridiques qui affectent le mandat d'une ISC. À ce titre, ces documents peuvent inclure des clauses d'audit qui stipulent que des modalités d'audit spécifiques sont menées par un cabinet d'audit privé pour contrôler et s'assurer du respect desdits contrats par une entreprise privée. Alternativement, si l'audit d'une ISC n'est pas pris en compte, cela pose un risque que le contenu de son cadre juridique puisse être interprété comme ambigu par rapport aux dispositions du contrat, affectant éventuellement la mesure dans laquelle une ISC peut jouer son rôle dans le secteur.

1.2 Sélection des sujets d'audit et définition de la portée de l'audit

Résultats de l'enquête

Toutes les ISC interrogées ont indiqué qu'elles s'appuient sur le mandat d'audit de toutes les composantes de la chaîne de valeur des industries extractives. Cela implique que la qualité de la gestion financière et des rapports, ainsi que l'évaluation, l'affectation et le recouvrement des recettes, sont inclus dans les programmes d'audit annuels des ISC.



QUE NOUS DISENT LES AUTRES SOURCES À CE SUJET ?

OXFAM, 2021

Seulement quatre pour cent des ISC incluses dans l'analyse perçoivent que la conception de leur mandat représente un obstacle à la réalisation d'audits sur les industries extractives.

Banque mondiale (2021).

Les ISC ont généralement obtenu de bons résultats en ce qui concerne leur mandat, avec des faiblesses observées principalement en raison de ressources insuffisantes pour désengager complètement et régulièrement leur mandat. Dans certains cas, le mandat des ISC ne comprenait pas la vérification des recettes fiscales ou la compétence sur la vérification indépendante des entreprises d'État par des

³ Les sections intitulées « Risques liés à l'indépendance des ISC : In-Focus » sont basées sur INTOSAI (2017) et les discussions du travail d'IDI sur l'indépendance de l'ISC - Stream. Vous trouverez plus d'informations sur www.sirc.idi.no.

Conséquences pour les IE

Le principe 3 de la Déclaration de Mexico (INTOSAI, 2007) souligne que les ISC devraient être habilités à auditer la qualité de la gestion financière et de ses rapports, ainsi que la perception des recettes dues au gouvernement ou aux entités publiques.

En termes d'industries extractives, cela signifie que les ISC devraient être en mesure d'auditer la fiabilité des informations générées par la chaîne de valeur des IE, ainsi que les processus et les actions administratives liés à l'évaluation, à la collecte et à l'allocation des recettes.

Audit des recettes*

Les audits réalisés par les ISC sur les recettes sont généralement liés soit à l'exécution de la législation fiscale, soit à des dispositions contractuelles. En pratique, cela implique de vérifier si une autorité compétente se conforme à la législation fiscale ou à la réglementation contractuelle et perçoit les recettes de manière ponctuelle, complète et égale. Ce travail consiste à identifier les écarts éventuels entre une action administrative et les objectifs de la législation.

Dans certains cas, les ISC sont autorisées à fournir une expertise sur les questions liées aux estimations des recettes fiscales et autres recettes publiques. L'objectif de ce type d'audit implique les méthodes d'estimation et les procédures décisionnelles utilisées pour déterminer les prévisions de revenus. Cela peut également inclure les recettes publiques estimées liées aux industries extractives (IE).

Fiabilité des informations

La signification de ce concept est liée à deux éléments : (1) si les informations ont été traitées, contrôlées et générées conformément à tout cadre réglementaire pertinent et (2) s'il n'y a pas d'anomalies dans les données dues à une fraude ou à une erreur.

Ces principes sont étroitement liés à différents concepts dans le cadre du processus de validation établi par l'ITIE, qui visent à vérifier le respect de la norme ITIE. Ce mécanisme de validation comprend un élément de transparence qui souligne la pertinence de l'actualité, de l'exhaustivité et de la fiabilité des données divulguées, y compris les divulgations concernant les paiements des entreprises et les revenus gouvernementaux provenant du pétrole, du gaz et de l'exploitation minière.

Référence : (EUROSAI, 2005)



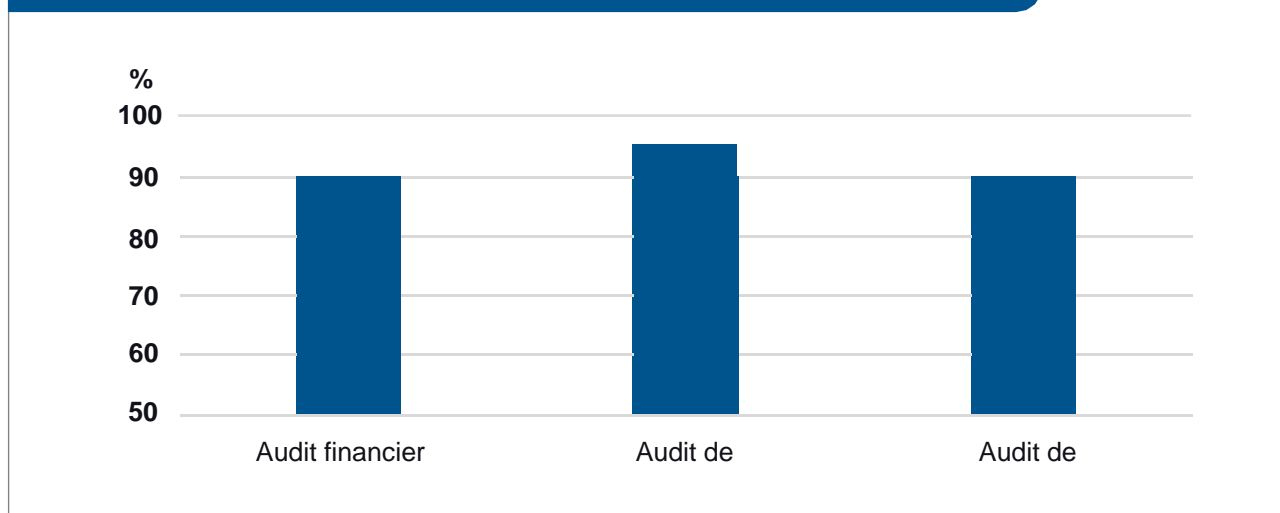
Risques liés à
l'indépendance de l'ISC :
In-Focus

La fiabilité des informations dans les processus d'IE dépend des éléments structurels d'un système de gestion des finances publiques et des cadres de gouvernance existants. Par exemple, le système de responsabilité en vigueur - qui comprend des réglementations sur la publication d'informations financières publiques, des dispositions sur la transparence et l'accès aux données gouvernementales, ainsi que des caractéristiques des systèmes de contrôle interne dans le secteur public - comprend des facteurs institutionnels structurels spécifiques qui peuvent influencer la qualité et la fiabilité des documents ou des rapports générés. Cela inclut également la force de l'environnement réglementaire. Plus la réglementation est forte, plus il est probable qu'elle dispose d'informations plus fiables et opportunes de la part du secteur privé.

En outre, les exigences de transparence pour les entreprises privées impliquées dans des activités du secteur public comprennent également des éléments structurels qui peuvent affecter la surveillance du secteur, y compris la façon dont les ISC exécutent leur mandat.

1.3 Types d'audits

Figure 2 : Types d'audits menés par les ISC inclus dans



Résultats de l'enquête

Les réponses à l'enquête ont montré que 90 % des ISC incluses dans l'échantillon ont le pouvoir de mener des audits financiers, 95 % de mener des audits de conformité et 90 % de mener des audits de performance.

Conséquences pour les IE

La Déclaration de Mexico (INTOSAI, 2007) souligne que les ISC devraient être habilitées à auditer la légalité et la régularité des comptes du gouvernement ou des entités publiques ; la qualité de la gestion financière et des rapports financiers ; ainsi que le coût, l'efficacité et l'efficience des opérations du gouvernement ou des entités publiques.

Ces exigences d'indépendance sont remplies lorsque les ISC réalisent trois principaux types d'audits du secteur public, définis par le Cadre des déclarations professionnelles de l'INTOSAI (IFPP).⁴



CE QUE LES AUTRES SOURCES NOUS DISENT À CE SUJET PROBLÈME ?

IDI, 2021-1

Dans une étude réalisée à l'échelle de l'INTOSAI, presque toutes les ISC (99 %) ont confirmé qu'elles étaient mandatées pour effectuer des audits financiers, de performance et de conformité.

Coopération INTOSAI-Donateurs, 2013

De 2010 à 2012, 11 des 17 ISC interrogées avaient de l'expérience dans la réalisation d'audits financiers dans le domaine des IE au cours des trois dernières années, alors que seules cinq ISC avaient effectué des audits de performance dans le secteur des IE au cours de la même période.

⁴ L'IFPP est un ensemble de principes et de normes professionnels qui favorisent la cohérence et la crédibilité dans l'application de la méthodologie d'audit public, visant à soutenir le fonctionnement efficace des institutions supérieures de contrôle dans l'intérêt public [IFPP \(issai.org\)](http://issai.org).

Les trois principaux types d'audit sont :

- Audits financiers, qui évaluent si l'information financière est présentée conformément aux cadres réglementaires et d'information financière applicables. Sur la base de la collecte d'éléments probants, les ISC expriment une opinion sur la question de savoir si l'information financière est exempte d'anomalies significatives dues à une fraude ou à une erreur.
- Audits de conformité, qui évaluent si les activités, les transactions financières et les informations sont conformes, à tous égards importants, aux règles et réglementations qui régissent l'entité auditée. Les audits de conformité peuvent à la fois prévenir et détecter la fraude et la corruption dans les institutions publiques en créant une culture qui favorise la conformité.
- Les audits de performance sont des examens indépendants, objectifs et fiables qui déterminent si les entreprises et les systèmes gouvernementaux fonctionnent dans le respect des principes d'économie, d'efficacité et d'efficacité et s'il y a place à amélioration. Les audits de performance vérifient généralement si un gouvernement fait bon usage de ses ressources pour atteindre ses objectifs politiques et obtenir efficacement l'impact escompté.

En termes d'IE, la possibilité de mener les trois principaux types d'audits signifie que les ISC sont en mesure d'assurer un suivi complet de tous les processus impliqués dans la chaîne de valeur, y compris la fiabilité des données générées, la légalité des actions, ainsi que la réalisation des objectifs fixés dans les politiques publiques mises en œuvre pour surveiller le secteur et son impact.

L'exécution de ces trois types d'audits permet aux ISC de couvrir les questions pertinentes liées au fonctionnement et à l'impact des IE à travers différents champs d'application et approches techniques. Par exemple, les audits de performance peuvent être utilisés pour aborder l'impact environnemental des activités au sein du secteur, ainsi que leur alignement sur les Objectifs de développement durable (ODD). En outre, les audits de conformité permettent aux ISC d'évaluer la conformité des autorités réglementaires étatiques aux cadres juridiques existants en utilisant différentes perspectives.

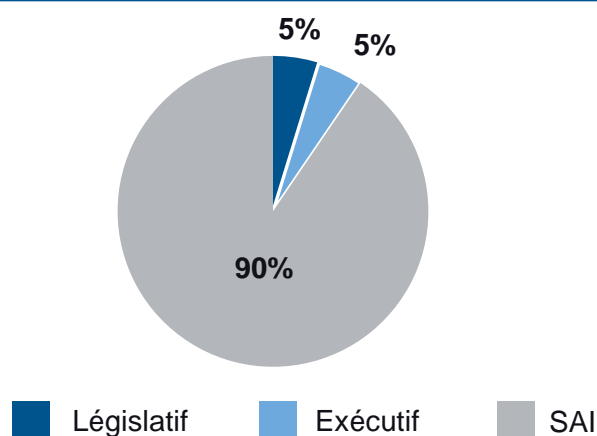


Risques liés à l'indépendance de l'ISC : In-Focus

La capacité à mener les trois types d'audits nécessite des équipes d'audit spécialisées dotées de compétences professionnelles appropriées. La réalisation d'audits financiers, de conformité et de performance peut être basée sur le contenu décrit dans l'IFPP de l'INTOSAI. Le processus de mise en œuvre de ces audits nécessite l'allocation de ressources financières et humaines supplémentaires par les ISC. Grâce à une évaluation des risques tout au long de la chaîne de valeur impliquant diverses parties prenantes, les ISC peuvent déterminer les sujets d'audit pertinents et les types d'audits pertinents qui peuvent être entrepris pour faire face à ces risques.

1.4 Capacité de l'ISC à définir son programme d'audit annuel

Figure 3 : Entité mandatée pour approuver la version finale du



Résultats de l'enquête

Parmi les personnes interrogées, 90 % des ISC ont répondu qu'il n'y avait pas de toute entité externe pour définir son programme d'audit annuel. Cinq pour cent ont indiqué que l'Assemblée législative est l'entité ayant le pouvoir d'approuver la version finale du programme d'audit annuel et pour les cinq pour cent restants, l'exécutif est celui qui l'approuve.

Il est important de noter que la confirmation du programme d'audit annuel est généralement un exercice en deux parties ; où, premièrement, les ISC utilisent les meilleures informations disponibles pour déterminer les sujets qui seront couverts par les audits - *généralement par le biais d'une procédure d'évaluation des risques* - et, deuxièmement, lors de la publication de leurs rapports d'audit, les ISC deviennent alors des fournisseurs d'informations contribuant à la responsabilisation du secteur.



CE QUE LES AUTRES SOURCES NOUS DISENT À CE SUJET PROBLÈME ?

IDI, 2021-1

Une grande majorité des ISC (94 %) ont noté qu'elles étaient en mesure de décider librement du choix des sujets d'audit, du calendrier et du contenu, y compris les audits des dépenses d'urgence liées à la COVID-19.

OXFAM, 2021

Il y a eu de nombreux cas où les ISC se sont empressées de mener des audits spécifiques – principalement financiers – en raison de questions politiques.

Conséquences pour les IE

La Déclaration de Mexico (INTOSAI, 2007) stipule que les ISC doivent être exemptes de directives ou d'ingérence de la part du législateur ou de l'exécutif dans le choix des questions d'audit, ainsi que dans le rapport de leurs audits.

Dans le cas du secteur des industries extractives, cela signifie que les ISC peuvent intégrer toutes les opérations, processus, programmes publics et acteurs impliqués, en tant qu'entités auditées, dans leurs programmes d'audit sur les IE.

Le pouvoir de décider du contenu de leur programme d'audit annuel implique que :

1. Les ISC ont le droit de décider de répondre ou non aux demandes d'audit de différentes parties prenantes (par exemple, le législatif, les OSC, les partis politiques, le secteur privé, les médias)
2. Les acteurs externes ne sont pas en mesure de retirer les audits sur les IE du programme annuel initialement envisagé par l'ISC.



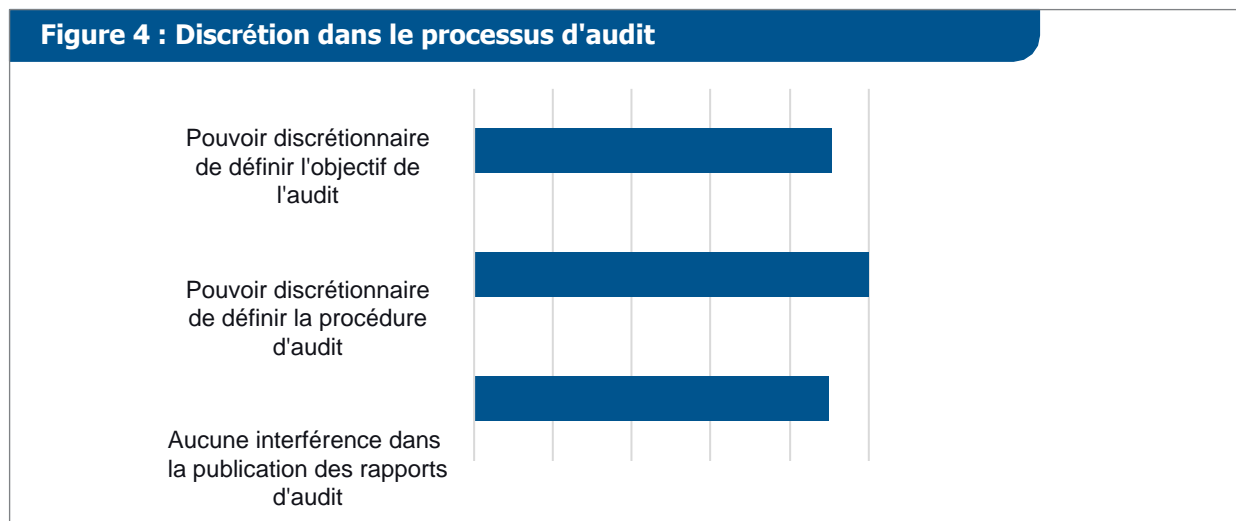
Risques liés à
l'indépendance de
l'ISC : In-Focus

Le principal défi d'indépendance impliqué dans la définition des problèmes d'audit peut survenir lorsqu'une ISC est confrontée à des contextes politiques et/ou institutionnels difficiles. Dans la pratique, les pressions externes peuvent empêcher les ISC d'envisager même l'inclusion de certaines questions d'IE dans leur programme d'audit annuel.

Si une ISC estime qu'une demande de réalisation d'un audit particulier est « politique », elle doit avoir le pouvoir de refuser. De même, l'ISC doit être consciente des sujets ayant un impact selon l'opinion publique, mais conserver la décision sur les domaines du travail d'audit qui sont les plus importants et les plus pertinents pour les citoyens.

1.5 Processus d'audit sans interférence

Figure 4 : Discrétion dans le processus d'audit



Résultats de l'enquête

En ce qui concerne le pouvoir pour cent des ISC ont répondu qu'elles avaient le pouvoir discrétionnaire de définir les objectifs de leurs audits et qu'elles ne subissaient aucune ingérence dans la publication de leurs rapports d'audit. En outre, toutes (100 %) les ISC ont indiqué qu'elles avaient le pouvoir discrétionnaire de définir leurs procédures d'audit.

Conséquences pour les IE

La meilleure façon de s'assurer qu'il n'y aura pas d'ingérence externe dans l'exécution des audits sur les industries extractives est de privilégier une approche technique. Cela ne peut être fait que si les ISC comptent sur leur expertise et leurs connaissances pour aborder les composants de la chaîne de valeur.

L'utilisation d'une approche technique dans l'exécution des audits conduit à des résultats d'audit impartiaux et fiables. Dans ce cas, les constatations et les conclusions de l'audit peuvent constituer une contribution aux différentes parties prenantes, y compris les acteurs mondiaux tels que l'ITIE, afin d'identifier les risques spécifiques et systémiques, ainsi que les domaines d'amélioration du cadre réglementaire et juridique du secteur.



CE QUE LES AUTRES SOURCES NOUS DISENT À CE SUJET PROBLÈME ?

IDI, 2021-1

À l'échelle mondiale, environ 84 % des ISC considéraient qu'elles avaient le pouvoir discrétionnaire de planifier, de mener et de rendre compte des audits indépendamment de l'exécutif et du législatif.

Banque mondiale (2021).

L'autonomie de la portée de l'audit a obtenu la note globale la plus élevée, reflétant la capacité des ISC à disposer d'une autorité illimitée pour décider de la nature, de la portée et de l'étendue des audits, y compris la sélection des entités. Cependant, la décharge pratique de cette autonomie n'était pas tout à fait évidente, en particulier dans les cas où les ISC n'ont pas préparé et publié de plans d'activité annuels.



Risques liés à l'indépendance de l'ISC : In-Focus

L'interférence peut parfois être associée à l'inclusion et au travail d'experts externes recrutés pour fournir aux ISC les preuves nécessaires à un audit des IE. L'embauche de spécialistes pour aider les ISC pendant l'exécution de l'audit peut créer des risques d'indépendance qui devraient être reconnus et atténués s'ils se produisent.

Notamment, les experts sont souvent liés ou ont une expérience passée avec des entreprises privées participant au secteur, qui peuvent même être des entités auditées. Pour atténuer ce risque, une ISC doit s'assurer qu'elle est dotée d'un personnel hautement technique et est encouragée à constituer des équipes d'audit polyvalentes (par exemple, ingénieurs, géologues, etc.).

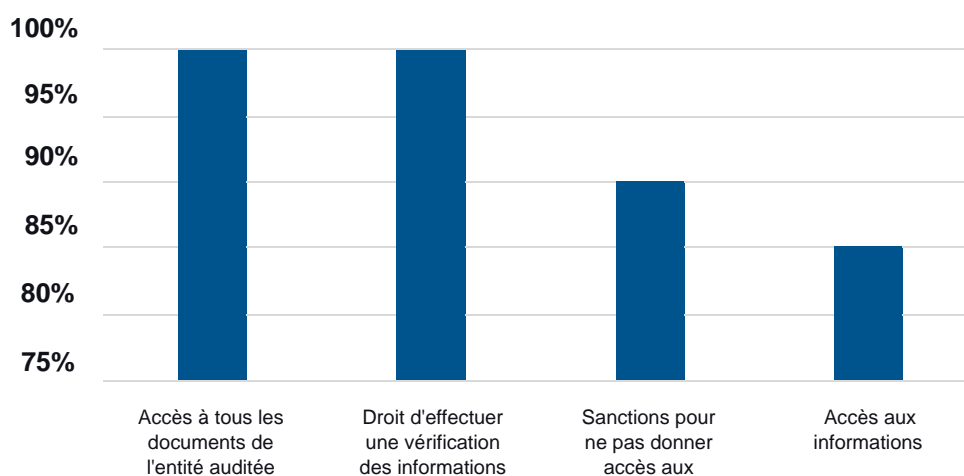
2. ACCÈS AUX INFORMATIONS

DÉCLARATION DE

Principe 4 : Accès sans restriction aux informations

Le texte de la Déclaration de Mexico (INTOSAI, 2007) souligne que les ISC devraient avoir des pouvoirs adéquats pour obtenir un accès rapide, sans entrave, direct et libre à tous les documents et informations nécessaires pour s'acquitter correctement de leurs responsabilités statutaires.

Figure 5 : Pouvoirs liés à l'accès aux



Résultats de l'enquête

Selon les réponses fournies dans le cadre de l'enquête, toutes les ISC ont déclaré pouvoir accéder aux documents sous le contrôle des audités et avoir le droit d'effectuer des visites de vérification sur place. Quatre-vingt-dix (90) pour cent ont le pouvoir d'imposer des sanctions pour ne pas avoir donné accès aux informations et 86 pour cent ont accès aux informations bancaires et fiscales.

Conséquences pour les IE

Une fois que l'ISC a décidé de mener un audit sur les industries extractives, elle doit être en mesure de recueillir les preuves dont elle a besoin pour atteindre des résultats d'audit appropriés et justifiables. Il est exigé que les représentants des entités auditées (y compris les sociétés privées, les autorités fiscales et les organismes de réglementation) donnent accès à tous les documents et informations nécessaires, quel que soit le format dans lequel ils sont stockés, librement et rapidement, et que l'ISC puisse obtenir des copies de ces informations à utiliser lors de la préparation de ses rapports d'audit.

En cas de manque d'accès direct aux entreprises privées, les régulateurs gouvernementaux devraient agir comme un pont entre l'ISC et l'entreprise.

Les ISC doivent également avoir accès aux fonctionnaires et au personnel appropriés au sein du gouvernement ou des entreprises privées du secteur extractif. Cela garantit que l'ISC peut interroger les personnes

si nécessaire, vérifier leur compréhension des systèmes de contrôle interne en place et vérifier les faits recueillis au cours du processus d'audit.

Le pouvoir d'accès aux informations devrait également s'étendre à l'information au-delà de ce qui est détenu par les entités auditées. Cela peut inclure, par exemple, des dossiers bancaires, des dossiers fiscaux ou des informations détenues par des fonctionnaires à titre personnel.



QUE NOUS DISENT LES AUTRES SOURCES À CE SUJET ?

Banque mondiale (2021).

Dans la plupart des pays, les ISC ont publié des opinions modifiées sur les états financiers en raison des limitations dans l'obtention d'informations.

Dans certaines juridictions, la législation a conduit à sanctionner les fonctionnaires qui ne fournissaient pas les informations demandées. Il ne s'agissait toutefois pas d'une pratique courante.

IDI, 2021-1

Seulement 44 % des ISC ont déclaré avoir pleinement eu accès en temps opportun, sans contrainte et gratuitement à tous les documents et informations nécessaires pour s'acquitter correctement de leurs responsabilités statutaires - une baisse spectaculaire par rapport aux 70 % qui ont déclaré avoir un accès complet en 2017.



Risques liés à
l'indépendance de
l'ISC : In-Focus

Le pouvoir de l'ISC d'accéder sans restriction à l'information peut être limité dans la pratique par :

- Retards dans la réponse aux demandes,
- Fournir seulement des réponses partielles aux questions
- Nier l'existence de documents dont l'ISC sait qu'ils existent ou doivent exister
- Limites du calendrier de réalisation des audits comme stipulé par les conditions contractuelles dans les contrats ou accords des IE
- Secret en ce qui concerne les dossiers bancaires ou fiscaux, ou obligations « commerciales confidentielles » en ce qui concerne les informations reçues des sociétés participant aux IE
- Lois et règlements qui contredisent la loi sur l'audit et limitent l'ISC à auditer certaines entités gouvernementales, en particulier les SEO. Dans certains cas, le référencement peut agir en tant que régulateur de l'industrie, ce qui limite davantage les points d'entrée pour l'ISC.

3. PUBLICATION DES RAPPORTS D'AUDIT

DÉCLARATION DE

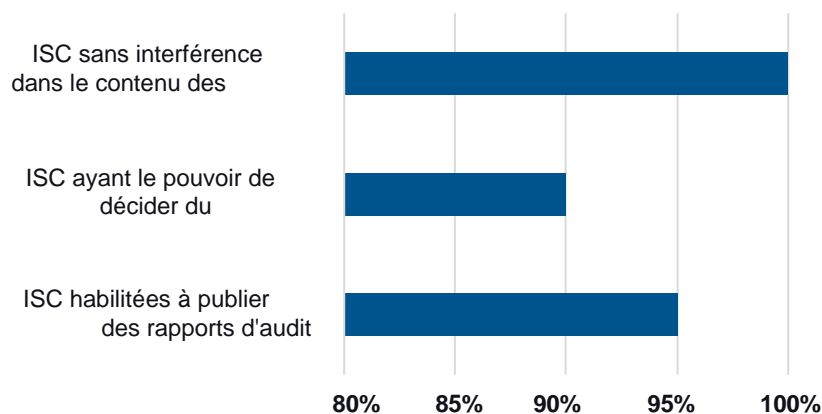
Principe 6 :

La liberté de décider du contenu et du calendrier d'établissement des rapports d'audit, et le droit de publier et de diffuser ces rapports;

Ce principe comprend, entre autres, les exigences suivantes :

- Les ISC sont libres de décider du contenu de leurs rapports
- Les ISC sont libres de décider du calendrier de leurs rapports d'audit, sauf dans les cas spécifiques
- Les ISC sont libres de publier et de diffuser leurs rapports, une fois qu'ils ont été officiellement déposé ou remis à l'autorité compétente, comme l'exige la loi.

Figure 6 : Publication, calendrier et contenu des



Résultats de l'enquête

95 % des ISC incluses dans l'enquête ont déclaré avoir le pouvoir de publier leurs rapports d'audit, tandis que 90 % peuvent décider du moment de les présenter à l'autorité compétente. Tous ont indiqué qu'il n'y avait aucune interférence externe quant au contenu des rapports d'audit. Cependant, au niveau régional, les membres du CREFIAF sont confrontés à des défis particuliers dans la publication des rapports d'audit.⁵



**QUE NOUS
DISENT LES AUTRES
SOURCES À CE
SUJET ?**

IDI, 2021-1

Une majorité (81%) des ISC ont noté qu'elles étaient entièrement ou dans une large mesure libres de publier et de diffuser leurs rapports d'audit indépendamment de l'exécutif.

5 Pour plus d'informations sur les limitations à la publication des rapports d'audit, veuillez vous référer au [rapport IDI-IBP, « All Hands on Deck » \(2020\)](#), qui examine le contrôle législatif des rapports d'audit et les limitations liées à l'examen et au suivi des rapports d'audit.

Conséquences pour les IE

La contribution des ISC à la supervision des IE se concrétise par la publication de rapports d'audit. Ces rapports génèrent des informations pour les différents acteurs du secteur en ce qui concerne les risques, les problèmes et les irrégularités qui se produisent dans la chaîne de valeur. En outre, la responsabilité est renforcée par la publication des résultats des rapports d'audit, car ils obligent les membres du gouvernement et des entreprises privées à répondre de leurs actions et de leurs inactions. Cependant, en particulier dans les IE, les ISC sont confrontées à la possibilité que des entreprises privées poursuivent l'arbitrage devant des tribunaux internationaux à la suite de la publication de rapports d'audit. Par conséquent, les ISC doivent être conscientes de ces processus et de la nécessité de disposer de preuves bien documentées à l'appui de toute constatation d'audit.

En outre, la publication en temps opportun d'un rapport d'audit peut améliorer le fonctionnement des entités auditées, y compris la manière dont la conception du cadre juridique réglemente le secteur.



Risques liés à
l'indépendance de
l'ISC : In-Focus

La contribution des rapports d'audit à la supervision des IE dépend également de :

- La fréquence des rapports sur les IE et le nombre de rapports présentés dans chaque cycle d'audit.
- Les pratiques de communication suivies par les ISC pour mettre leurs rapports à la disposition des différentes parties prenantes.
- Le suivi des recommandations et des conclusions incluses dans les rapports d'audit (liés au Principe 7 de la Déclaration de Mexico).



QUE NOUS DISENT LES AUTRES SOURCES À CE SUJET ?

IDI, 2021-2

Un petit nombre d'ISC ont déclaré avoir subi une ingérence de la part de l'exécutif dans la publication de rapports d'audit sur l'utilisation des dépenses d'urgence pendant la pandémie.

4. L'AUTONOMIE FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE ET LA DISPONIBILITÉ DE RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET MONÉTAIRES APPROPRIÉES

DÉCLARATION DE

Principe 8 :

Une autonomie financière et administrative, ainsi que l'accès à des ressources humaines, matérielles et financières appropriées.

Quant à l'autonomie financière et managériale, la Déclaration de Mexico (INTOSAI, 2007) stipule que les ISC doivent gérer leur propre budget et l'allouer de manière appropriée.

En ce qui concerne la disponibilité des ressources, il indique que les ISC devraient avoir accès aux ressources humaines, matérielles et monétaires nécessaires et raisonnables. Il souligne que le rôle de l'exécutif dans le processus devrait être limité. En outre, il stipule que le législateur est chargé de veiller à ce que les ISC disposent des ressources appropriées pour s'acquitter de leur mandat.

Résultats de l'enquête

En ce qui concerne l'autonomie financière et managériale, 62 % des ISC ont déclaré ne pas avoir subi d'ingérence extérieure. 71 % ont noté que le chef de l'ISC a le pouvoir de décider de la structure organisationnelle interne. Dans le même temps, 67 % ont indiqué que le recrutement du personnel technique est effectué sans ingérence externe et 71 % ont déclaré que l'ISC comptait sur leur capacité juridique à embaucher des experts externes.

En ce qui concerne la disponibilité des ressources, 95 % ont mentionné que leurs budgets étaient approuvés par l'Assemblée législative. Cependant, 62 % ont déclaré que l'exécutif présente le budget de l'ISC au législatif. Cela illustre la prééminence de l'exécutif dans l'exécution des allocations budgétaires faites aux ISC chaque année dans le cadre du budget de l'État. En outre, 39 % des personnes interrogées ont souligné qu'elles avaient subi une modification du budget au cours des trois dernières années par l'exécutif, en raison de restrictions budgétaires au cours de l'exercice.



QUE NOUS DISENT LES AUTRES SOURCES À CE SUJET ?

Banque mondiale (2021).

La plupart des budgets et des financements de l'ISC étaient soumis à l'approbation des institutions budgétaires du gouvernement central.

En ce qui concerne l'autonomie du personnel, seuls 22 pays ont pleinement satisfait aux critères en raison d'un manque de ressources financières et de difficultés liées à l'application des règlements généraux de la fonction publique en matière d'embauche, de gestion des carrières et des performances et de renouvellement du personnel d'audit. Dans plusieurs pays, les ISC n'étaient pas autorisées à sous-traiter le travail à des agences spécialisées ou à des entreprises du secteur privé.

Conséquences pour les IE

L'audit des industries extractives est une tâche complexe. Il est nécessaire que l'équipe d'audit possède les connaissances et les compétences techniques nécessaires pour effectuer l'examen. Si cette exigence n'est pas satisfaite, alors une ISC risque d'avoir un rapport de faible niveau et de qualité. Ce risque nécessite que les ISC attirent et maintiennent des ressources humaines spécialisées dans les IE.

En raison de la complexité du secteur et de l'expertise requise, les coûts liés à la réalisation d'audits sur les IE peuvent être plus élevés que d'autres types de sujets d'audit. L'exécution d'un audit sur le secteur peut signifier l'abandon de l'exécution d'un nombre important d'audits concernant d'autres questions. Ce coût d'opportunité peut empêcher les ISC de réaliser des audits sur le secteur même lorsque leur mandat leur en donne le pouvoir.



QUE NOUS DISENT LES AUTRES SOURCES À CE SUJET ?

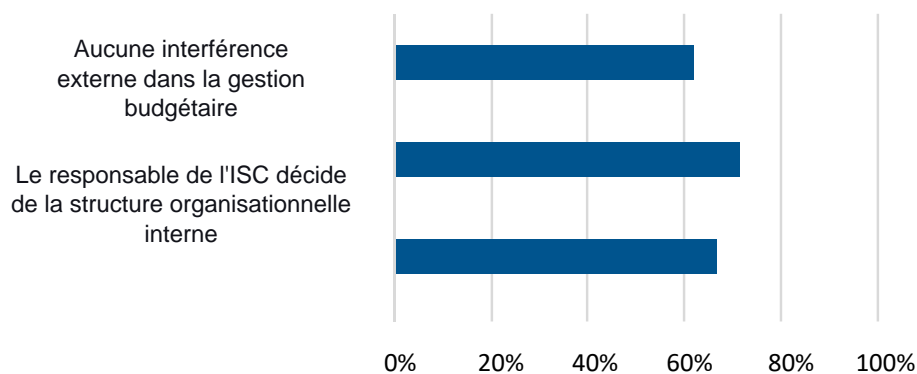
IDI, 2021-1

Une grande majorité des ISC soumettent leurs budgets par l'intermédiaire des ministères des finances. En outre, 40 % des ISC ont subi des ingérences majeures dans l'exécution de leurs budgets.

IDI, 2021-2

Le faible nombre d'ISC qui ont soumis une proposition budgétaire révisée directement à l'Assemblée législative pendant la pandémie peut suggérer une plus grande utilisation du pouvoir discrétionnaire de l'Exécutif dans les processus budgétaires des ISC en période de crise. Alors que la plupart des ISC ont vu leurs budgets réduits au cours de la pandémie ont noté que cela était conforme aux processus de révision budgétaire décrits dans la loi budgétaire et/ ou le cadre juridique des ISC, 30 % ont noté qu'il était anormal ou que ces processus n'étaient pas décrits dans le cadre juridique.

Figure 7 : Autonomie financière et de gestion





Risques liés à l'indépendance de l'ISC : In-Focus

Autonomie des gestionnaires :

Dans certains cas, c'est la tâche d'un ministre de déterminer la structure organisationnelle d'une ISC et d'autres systèmes. Dans d'autres cas, cela peut être déterminé par règlement ou par l'approbation du législateur. Cependant, dans la pratique, cela peut affecter l'indépendance d'une ISC, car cela permet aux branches du gouvernement de restreindre la capacité d'une ISC à s'acquitter de son mandat en raison de structures médiocres ou obsolètes, d'un personnel inadéquat ou mal qualifié ou d'une rémunération inadéquate.

Disponibilité des ressources

Limiter l'accès aux ressources peut se transformer en menaces distinctes, par exemple par :

- Réduction du budget de l'ISC, soit par rapport au financement proposé pour des tâches spécifiques, soit plus généralement pour maintenir de faibles niveaux de financement ou de personnel.
- L'Exécutif retient ou retarde les fonds de déblocage budgétisés et approuvés pour l'ISC par l'Assemblée législative. Cela peut se produire même si l'ISC dispose d'une indépendance financière par rapport à son processus budgétaire.
- L'exécutif, le législatif ou le judiciaire exigent que de nouvelles tâches soient exécutées par l'ISC sans allouer de ressources supplémentaires. Cette pratique peut éviter aux ISC de se concentrer sur d'autres sujets, tels que les industries extractives.

CHAPITRE II

CONTRIBUTIONS EN PRATIQUE : COMPRENDRE LES LIMITES DES INSTITUTIONS SUPÉRIEURES DE CONTRÔLE

Ce chapitre analyse la mesure dans laquelle les ISC utilisent leur pouvoir juridique pour auditer les IE. Initialement, sur la base des réponses à l'enquête et de sources supplémentaires, trois constatations ont été identifiées qui montrent (1) *comment les limitations du pouvoir des ISC se reflètent dans la pratique*, (2) *les causes potentielles de ces limitations* et (3) *les défis et les solutions potentielles pour surmonter ces contraintes*.



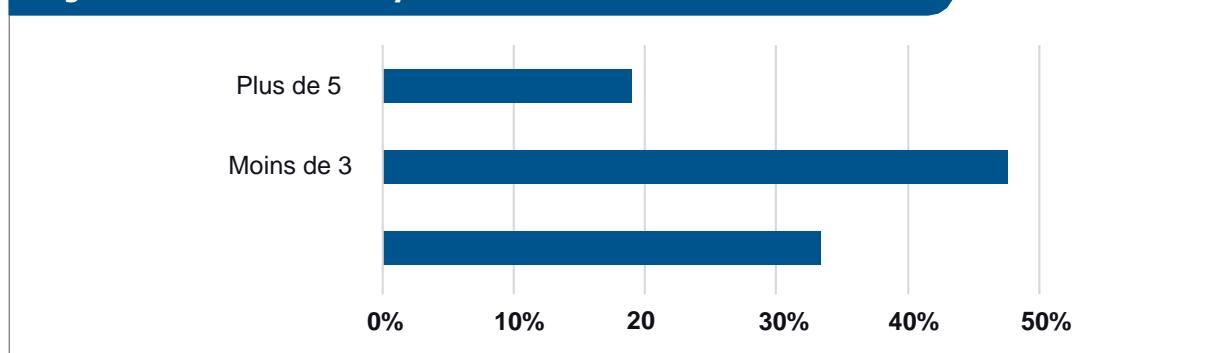
Constatation 1 :
Les ISC n'utilisent pas pleinement leurs pouvoirs juridiques pour contribuer à la surveillance des IE

Ceci est illustré par trois variables :

- Réduction du nombre d'audits
- Une limitation dans l'utilisation des différents types d'audits
- Couverture limitée à tous les niveaux de la chaîne de valeur

Réduction du nombre d'audits

Figure 8 : Vérifications moyennes des IE effectuées au cours des



Les réponses des participants ont montré différents niveaux d'engagement en matière de surveillance des IE. 33 % des ISC interrogées n'avaient effectué aucun audit d'IE au cours des trois derniers exercices,

48 % ont répondu qu'elles avaient effectué moins de trois vérifications, et seulement 19 % ont indiqué qu'elles avaient effectué plus de cinq vérifications au cours des trois derniers exercices.

Les résultats d'une étude d'OXFAM (OXFAM, 2021) sont cohérents avec ces informations.

Plus large que l'échantillon de cette étude, OXFAM souligne qu'une majorité d'ISC interrogées (63 %) ont déclaré ne pas avoir la capacité d'effectuer plus de trois audits de l'activité des industries extractives dans le pays par cycle d'audit. En outre, 17 % des répondants ont révélé que leurs ISC n'avaient pas la capacité d'effectuer un seul audit dans le secteur des industries extractives.

Le Groupe de travail de l'INTOSAI sur l'audit des industries extractives (WGEI) fournit un soutien aux ISC sur ce sujet. Poursuivez votre lecture pour en savoir plus sur l'impact de leur travail et les ressources disponibles pour les ISC.

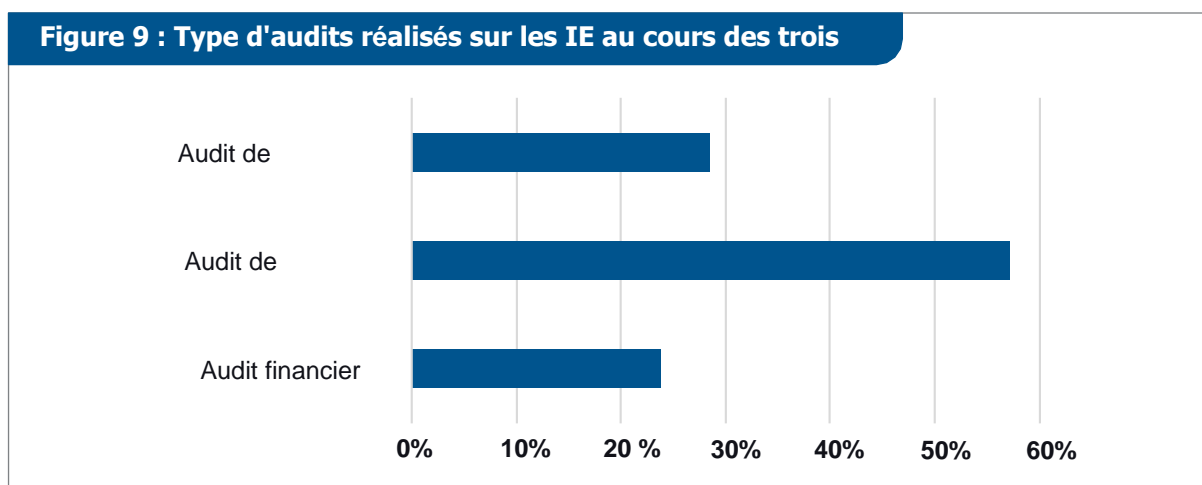


APERÇU : QUELLES ACTIVITÉS LES ISC DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AUDIT DES INDUSTRIES EXTRACTIVES (WGEI) MÈNENT-ELLES ?

- 12 % des membres effectuent tous les types de missions d'audit
- Toutes les ISC d'ASOSAI incluses dans la base de données effectuent des audits financiers
- 50 % des ISC effectuent des audits sur la perception des recettes et 16 % sur la gestion et la répartition des recettes
- 25 % des ISC couvrent des sujets de contrat et de licence

Utilisation limitée de différents types d'audits

Figure 9 : Type d'audits réalisés sur les IE au cours des trois



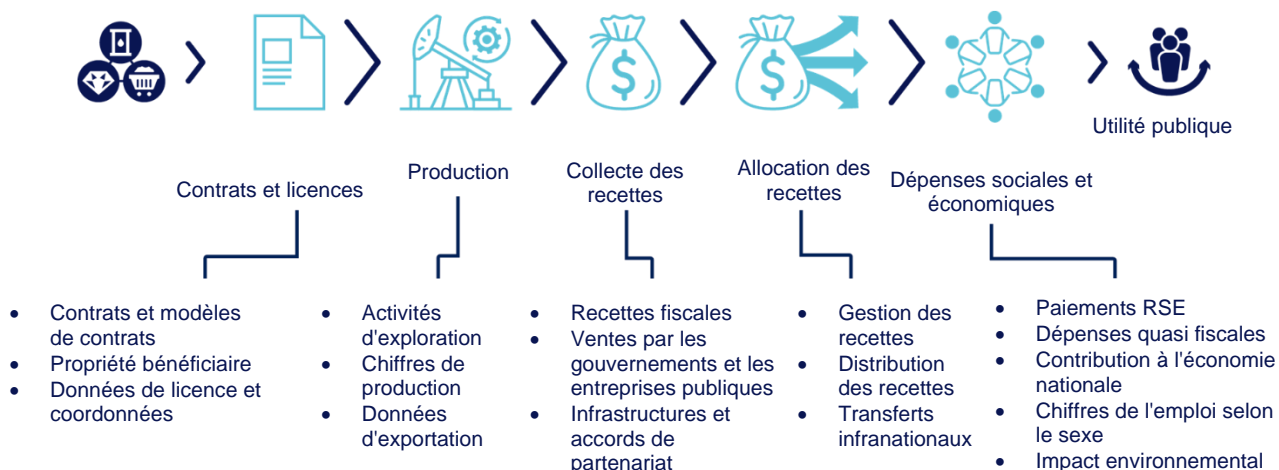
67 % des ISC interrogées pour cette étude effectuent des audits sur les industries extractives. Comme l'illustre la figure 9, de ce groupe, 24 % ont effectué des audits de performance, 29 % des audits de performance et 57 % des audits de conformité.

En effectuant différents types d'audits sur le même sujet, les ISC fournissent aux lecteurs de leurs rapports (entités auditées, législature, OSC, médias et citoyens) une précieuse diversité de données et d'informations sur le fonctionnement, les problèmes et les risques du secteur.

Chaque type d'audit génère un niveau de confiance différent pour les utilisateurs que les rapports contiennent des informations fiables et pertinentes liées aux IE, qui peuvent ensuite être utilisées comme base pour prendre des décisions ou prendre d'autres mesures. Les résultats de ces différents types d'audits - financiers, de performance et de conformité - doivent être basés sur des preuves suffisantes et appropriées. Hautement standardisés, les auditeurs d'une ISC doivent effectuer des procédures spécifiques pour tous les audits selon les meilleures pratiques. Cela minimise le risque de tirer des conclusions inappropriées.

Couverture limitée à tous les niveaux de la chaîne de valeur

ITIE : La chaîne de valeur des industries extractives

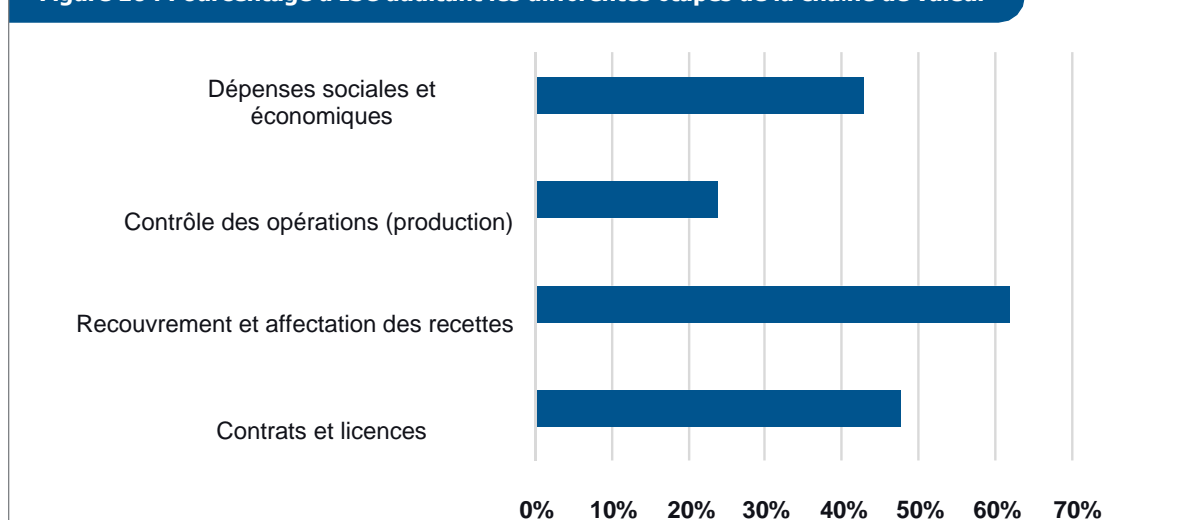


Au sein des audits, les ISC peuvent avoir des objectifs différents. Parmi les personnes interrogées, 47 % ont indiqué qu'elles avaient axé leurs audits sur les contrats et les licences, 61 % sur la collecte et la répartition des recettes, 43 % sur les dépenses sociales et économiques et 24 % sur d'autres composantes de la chaîne au cours des trois dernières années.

Même s'il y avait un pourcentage élevé d'ISC couvrant la collecte-attribution des recettes et les contrats et licences, il y a une mise en garde à souligner.

La plupart des ISC ont effectué des audits de conformité qui, en fonction de leur objectif et de leur portée, ne peuvent porter que sur la légalité des actions du gouvernement sans fournir d'assurance sur la fiabilité des données sur les recettes.

Figure 10 : Pourcentage d'ISC auditant les différentes étapes de la chaîne de valeur





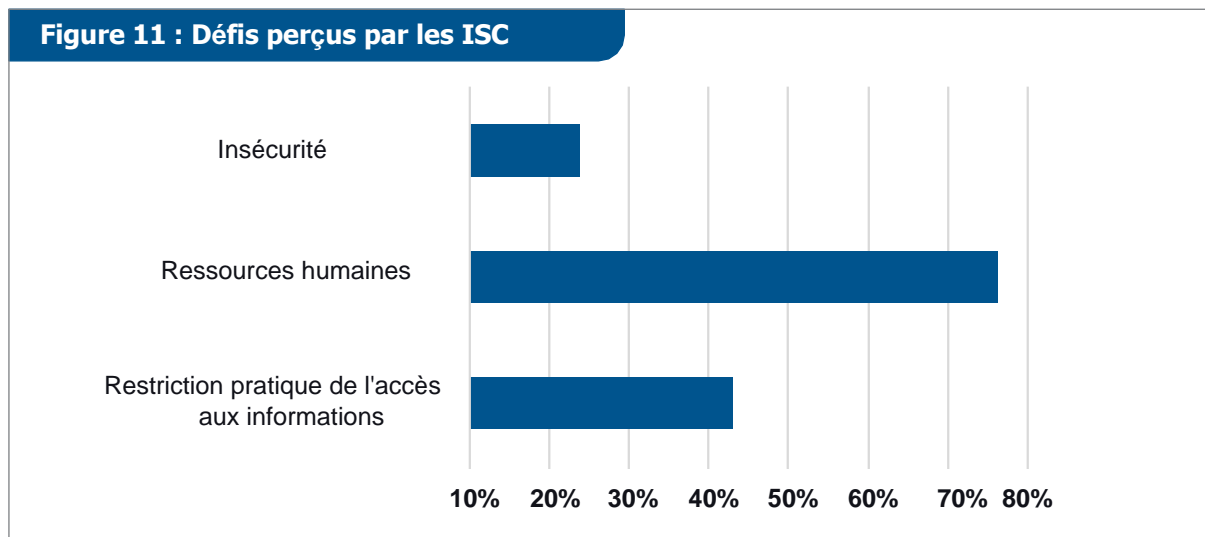
CONSTATATION II : Les faiblesses de l'indépendance et les facteurs contextuels du pays peuvent expliquer l'impact limité de l'ISC

L'impact limité des ISC sur la surveillance du secteur peut être lié aux défis de l'indépendance, tels qu'articulés par le principe de la Déclaration de Mexico 4 - accès sans restriction à l'information et le principe de la Déclaration de Mexico 8 - la disponibilité de ressources humaines, matérielles et monétaires appropriées.

Dans l'étude, les ISC ont fait part de leur préoccupation quant au manque de sécurité. Cela concernait à la fois la sécurité personnelle du personnel participant aux audits et l'instabilité institutionnelle potentielle à la suite d'attaques politiques visant l'ISC. Dans ce contexte, deux répondants ont même reconnu l'existence de groupes criminels affectant le fonctionnement du secteur.

Facteurs empêchant les ISC de mener des audits des IE

Figure 11 : Défis perçus par les ISC



Presque toutes les ISC interrogées (95 %) ont noté des éléments qui les empêchent de mener des audits sur les industries extractives, identifiant un ou plusieurs facteurs. Comme le montre la figure 11, 76 % des ISC ont noté des difficultés en matière de ressources humaines pour mener des audits, 43 % des restrictions pratiques sur l'accès à l'information et 24 % un manque de sécurité.

Les réponses des ISC sur les restrictions pratiques à l'accès aux informations sont particulièrement significatives. Contrairement à la section précédente, où 100 % des ISC ont déclaré avoir un pouvoir juridique suffisant pour accéder aux informations, les personnes interrogées ont déclaré qu'en pratique, ce n'était pas le cas. La complexité de ces dynamiques doit être analysée au cas par cas et tenir compte des facteurs contextuels du pays.

Les défis liés au manque de ressources humaines peuvent avoir deux explications :

1. La plupart des ISC sont confrontées à l'ingérence de l'exécutif dans la définition de leur budget annuel, et
2. Les ISC peuvent dépendre de l'Exécutif et du Législatif pour définir à la fois leur structure organisationnelle et leurs schémas de recrutement.

Il est important de noter que malgré la capacité de recruter sans interférence, certaines ISC peuvent ne pas être en mesure de fournir des forfaits attrayants pour les personnes de profil technique des IE, confrontées à la concurrence des sociétés d'IE elles-mêmes pour des ressources bien informées et expérimentées.

Un défi supplémentaire : l'impact limité des rapports d'audit une fois terminés

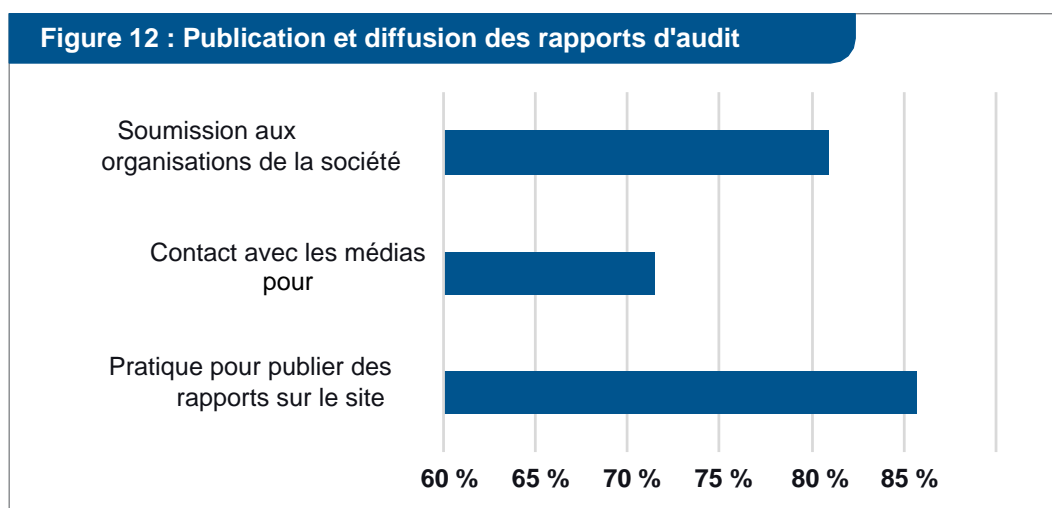
Malheureusement, même lorsqu'une ISC a effectué un audit sur le secteur des IE, son rapport d'audit peut avoir un impact limité. Les résultats de l'enquête de 2006 indiquent que :

- 86 % des ISC publient leurs rapports d'audit sur le site
- 81 % les envoient aux OSC concernées

- 71 % ont des contacts avec les médias pour améliorer la diffusion de leurs rapports d'audit

En outre, en ce qui concerne la perception des parties prenantes, l'étude D'OXFAM (OXFAM, 2021) comprenait une enquête sur la perception de l'utilité, de l'efficacité et de la pertinence des rapports d'audit liés aux industries extractives. Il s'adressait aux OSC, aux universités, aux citoyens et aux législatures et concluait que, bien que les parties prenantes trouvent une certaine utilité dans les rapports ISC publiés sur le secteur des IE, ces rapports sont généralement considérés comme non pertinents et inefficaces pour améliorer la transparence et la responsabilité dans le secteur des IE.

Cette perception de la non-pertinence est liée au fait que les ISC ne se concentrent que sur deux domaines de la chaîne de valeur des IE, ainsi qu'à la mise en œuvre limitée des recommandations des rapports d'audit.





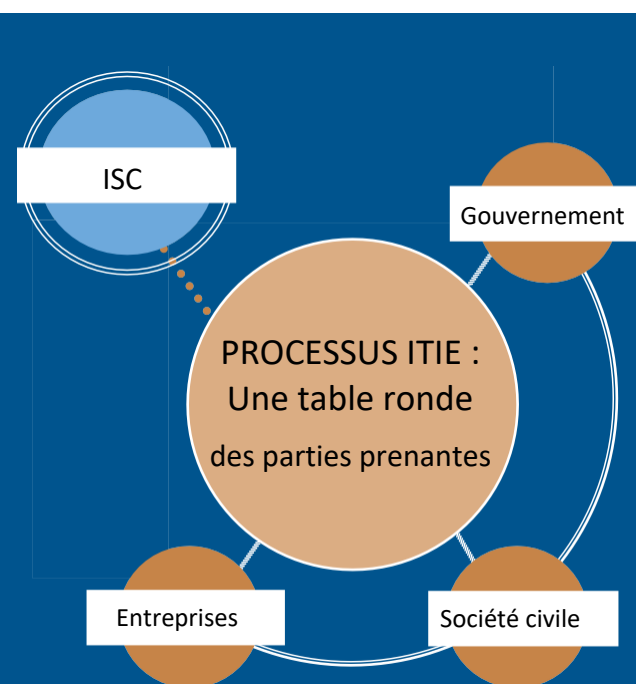
CONSTATATION III : Les défis auxquels les ISC sont confrontées sont influencés par des facteurs institutionnels externes

Les faiblesses en matière d'indépendance et les problèmes de sécurité sont souvent des facteurs qui limitent une ISC au sein de son environnement institutionnel. Isolément, les ISC ne sont pas pratiquement en mesure de s'attaquer seules aux facteurs qui génèrent ces défis. Par conséquent, il est important que les ISC adoptent une approche stratégique et reçoivent un soutien pour étendre l'impact de leurs actions et surmonter les obstacles dans le contexte national. Cela peut être fait en s'appuyant sur les plateformes des parties prenantes externes.

Le tableau 2 énumère les défis auxquels les ISC sont confrontées et leurs implications pratiques, les facteurs institutionnels externes auxquels les ISC doivent faire face et l'éventail des avantages potentiels qui peuvent être obtenus en tirant parti des plateformes des parties prenantes externes.

Cependant, pour réaliser pleinement leur impact, les ISC doivent avoir une approche stratégique qui formule et identifie les points d'entrée pour améliorer la responsabilité des IE. Certains éléments de cette approche peuvent inclure :

1. Engagement avec les parties prenantes mondiales et les OSC
2. Approches d'audit stratégique contournant les limites actuelles
3. Mettre l'accent sur l'augmentation du niveau de compétence du personnel
4. Utiliser des mécanismes mondiaux pour plaider en faveur de l'indépendance des ISC



RÉUNIR LES PARTIES PRENANTES : Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

L'objectif principal de l'ITIE est de limiter la corruption et la mauvaise gestion fiscale des IE par la divulgation d'informations financières. En tant qu'initiative, il est conçu pour surveiller la gouvernance du secteur en mettant l'accent sur les flux de recettes à travers les critères établis par la norme ITIE. Ce cadre politique mondial, utilisé dans plus de 50 pays, peut être adapté et mis en œuvre en fonction du contexte national. Le processus ITIE est ensuite mené avec la participation de représentants du gouvernement, des entreprises et de la société civile par la mise en place d'un groupe multipartite. Ce groupe est destiné à compiler des données et générer un rapport.

Les ISC ont un rôle à jouer dans la promotion du dialogue, l'amélioration des connaissances et l'augmentation de la responsabilité. De cette manière, le processus ITIE offre aux ISC l'occasion de s'impliquer davantage, directement et indirectement. Pour mieux comprendre les contributions des ISC aux processus de l'ITIE, voir plus d'informations à l'annexe 1.

Tableau 2 : Défis, implications pratiques, facteurs institutionnels et avantages attendus de l'engagement des parties prenantes

Défis	Conséquences pratiques	Facteurs institutionnels	Bénéfice attendu de l'engagement avec les parties prenantes externes
Limites pratiques de l'accès aux informations	Réglementation et conception des contrats limitant l'intervention des ISC dans le secteur	Règles formelles dans le cadre institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à un dialogue avec les parties prenantes concernées pour promouvoir des réformes juridiques conformes à la Déclaration de Mexico Sensibiliser aux défis pratiques auxquels les ISC sont confrontés grâce à des mécanismes de sensibilisation Générer des ressources bien ciblées pour fournir des outils ISC permettant de contourner les défis actuels. Fournir aux ISC des activités de formation et de développement des capacités pour accroître les capacités des ressources humaines Faciliter l'accès aux ressources des bailleurs de fonds pour soutenir des projets bien ciblés liés aux audits sur l'industrie extractive Offrir aux ISC un espace pour contribuer à la supervision du secteur à travers différentes modalités en plus de la conduite normale des audits Renforcer le profil des ISC ainsi que la volonté des autres parties prenantes de plaider en faveur de leur indépendance
	Déni explicite d'information portant atteinte au mandat des ISC	Règles informelles dans le cadre institutionnel liées aux contextes politiques	
Sécurité	Risques de sécurité pour le personnel de l'ISC liés à la sécurité des conditions du pays	Prévalence des règles informelles affectant l'état de droit	
	Risques de sécurité pour le personnel de l'ISC liés à l'exécution des audits des IE	Règles informelles dans le cadre institutionnel liées au contexte politique	
	Attaques à motivation politique en réponse à la participation des ISC au secteur des IE		
Disponibilité limitée de ressources humaines appropriées	Restrictions des ressources financières en raison du ralentissement économique	Conditions économiques du pays	
	Intérêts politiques et économiques influençant le budget d'une ISC	Règles informelles dans le cadre institutionnel liées au contexte politique	
	Règlement accordant à l'Exécutif le contrôle des politiques de dotation dans le secteur public	Règles formelles dans le cadre institutionnel	

Mesures possibles pour remédier aux facteurs institutionnels limitants

S'engager avec les parties prenantes externes

Selon IDC (INTOSAI Donor Cooperation, 2013) et OXFAM (OXFAM, 2021), l'engagement avec les parties prenantes externes peut accroître l'efficacité des ISC dans le secteur des IE. Implicitement, cela reconnaît que

les parties prenantes peuvent compléter et modifier la dynamique du contexte du pays. Les processus mondiaux de l'ITIE, dans lesquels des groupes multipartites sont impliqués, en représentent l'exemple le plus significatif.

Une évaluation indépendante menée sur la performance de l'ITIE (Vaconiq & Square Circle, 2022) montre que l'ITIE a contribué efficacement à la transparence, à l'augmentation de l'espace civique et à la participation, ainsi qu'à la promotion de la responsabilité au sein du gouvernement. L'ITIE a eu un impact sur les conditions nationales liées à la transparence et à la responsabilité qui, autrement, ne se seraient pas produites.

En s'engageant dans les groupes multipartites de l'ITIE, les ISC ont la possibilité d'être en contact avec les OSC impliquées dans les IE. En outre, les ISC ont également la possibilité d'établir des relations institutionnelles directes avec les OSC pour entamer la conversation en dehors du processus ITIE. Pour la référence des meilleures pratiques, voir les lignes directrices de l'IDI et de Transparency International (IDI & TI, 2022) sur les modalités de collaboration entre l'ISC et l'OCS pour avoir un impact efficace sur les processus de responsabilisation.

En outre, une fois que les ISC ont entrepris une cartographie des parties prenantes du secteur, elles peuvent mener des évaluations annuelles conjointes des risques impliquant ces parties prenantes. Cela fournit une plate-forme supplémentaire aux parties prenantes externes pour mieux comprendre le rôle de l'ISC, promouvoir le dialogue et contribuer à des audits plus pertinents.

Mettre en œuvre des approches d'audit stratégiques pour contourner les limites actuelles

- **Choix d'une sélection de problèmes d'audit efficaces**

La plupart des ISC ont le pouvoir de décider de la sélection des questions d'audit. À l'aide d'une évaluation des risques, les ISC peuvent identifier les sujets les plus susceptibles de faire face à des défis lorsqu'ils sont audités. Étant donné que les ISC peuvent être soumises à des limitations lors de la réalisation d'audits des IE, toute méthodologie d'évaluation des risques doit être complétée par une analyse qualitative expliquant l'impact qu'une ISC peut avoir sur le secteur. Il devrait également viser à établir une analyse de faisabilité solide pour définir les missions d'audit réalisables compte tenu des limites actuelles.

- **Sélection des problèmes d'audit réalisables à fort impact**

Conception des contrats : 47 % des ISC échantillonnées dans cette étude ont confirmé qu'elles effectuent des audits sur les contrats, avec des missions axées sur la conformité d'un point de vue juridique. Cependant, il existe une autre portée d'audit qui peut être utilisée par les ISC pour examiner les contrats en termes de critères internationaux acceptés par le biais d'audits de performance, comme le montrent le cadre juridique et les principes directeurs présentés par l'OCDE.

L'OCDE (OCDE, 2020) souligne qu'un cadre juridique solide, avec des lois et réglementations complètes, fournit une base plus solide pour générer un impact positif sur le développement des pays. En renforçant les freins et contrepoids institutionnels, on peut réduire les coûts administratifs et éventuellement les risques perçus par les investisseurs.

Sous l'égide du cadre juridique, une variété de systèmes d'attribution de droits d'exploration et de production pétrolières, gazières et minières existent. L'OCDE met également en évidence différents mécanismes d'allocation, tels que les régimes contractuels par rapport aux systèmes juridiques avec des dispositions non négociables. En outre, le cadre juridique national laisse encore place à des éléments négociables, en particulier pour les grands investissements et les projets complexes.

Les Principes directeurs de l'OCDE offrent un modèle pour le contenu et la négociation de contrats d'extraction durables, tels que :

- comment structurer une relation continue entre les gouvernements et les investisseurs pour promouvoir le développement durable à long terme ;
- comment assurer une part équitable des avantages pour toutes les parties au contrat ;
- comment fournir des mécanismes qui peuvent répondre de manière prévisible aux changements importants de circonstances ;

- comment renforcer la confiance mutuelle et réduire les risques pour les deux parties ; et
- comment reconnaître les avantages de la transparence et de la divulgation.

Il est important de noter que les contrats, tant dans les négociations que dans leur conception, constituent les « règles du jeu » qui définissent l'environnement et le développement de la chaîne de valeur des industries extractives. Lors de l'évaluation de la formulation des contrats au cours d'un processus d'audit, les ISC pourraient évaluer comment les contrats sont formulés lors des audits de conformité et également utiliser les Principes directeurs de l'OCDE comme critères d'audit pour mener des audits de performance.

Auditer les régulateurs : Dans la plupart des pays, les cadres de gouvernance couvrant les industries extractives incluent le rôle des autorités réglementaires pour superviser le fonctionnement du secteur. Ces organismes sont pertinents en termes de gestion de l'espace dans lequel la société, l'économie et l'environnement interagissent. Les régulateurs effectuent généralement des audits, des évaluations et des examens sur la performance des acteurs impliqués dans le secteur.

Notamment, les ISC ont le pouvoir d'auditer le rôle des régulateurs dans le secteur, car ce sont des entités publiques, et de se concentrer sur la réalisation des objectifs stratégiques du régulateur. En outre, les ISC pourraient utiliser des audits de conformité ou de performance pour examiner les décisions des régulateurs dans les cas où elles ont une importance stratégique.

La portée de ces audits permet aux ISC d'identifier les risques structurels liés aux conditions de droit et de fait affectant le fonctionnement du secteur, dont les résultats pourraient devenir une référence importante pour les processus de l'ITIE. Les ISC pourraient également utiliser des informations et des données clés provenant des audits menés sur les régulateurs pour des missions d'audit supplémentaires.

- **S'engager avec les acteurs étatiques concernés**

Les ISC devraient chercher à coopérer étroitement et de manière bien structurée avec l'autorité fiscale. Un tel engagement pourrait inclure l'établissement de protocoles d'échange d'informations relatives aux IE, qui respectent la confidentialité et le secret des informations et respectent les droits des contribuables.

Cela permettrait aux ISC d'obtenir des données sur les risques, les tendances et les modèles du secteur via des informations agrégées - complétant leurs audits et les aidant à mieux choisir la sélection des audits.

Créer des stratégies de développement des compétences

Les parties prenantes externes peuvent également aider à améliorer les compétences et les capacités professionnelles des ressources humaines d'une ISC. En tant que force institutionnelle externe, la contribution des parties prenantes pourrait réduire les défis auxquels les ISC sont confrontées par rapport aux contextes nationaux et donnerait plus de place aux ISC pour améliorer leurs compétences, leurs performances et même rationaliser leurs structures et processus.⁶

Comme mentionné, la portée de ce plan de formation pourrait être axée sur la fourniture d'outils aux ISC pour identifier les points d'entrée afin de mieux contribuer à la responsabilité des IE. Étant donné que l'indépendance des ISC est souvent limitée par des facteurs contextuels nationaux, menacée par des forces extérieures et sujette à des changements à long terme, les ISC doivent rechercher les moyens de répartir le plus efficacement possible leurs capacités internes. Cela comprend la sélection des questions d'audit appropriées et pertinentes à court terme, l'établissement de nouveaux partenariats, le contournement des obstacles et la formulation de la manière dont ils créeront un impact stratégique sur le secteur. La fragmentation et le chevauchement des résultats du travail doivent être évités pour obtenir des résultats positifs. Dans ce contexte, les ISC pourraient se référer à des ISC plus expérimentées dans leur région en contactant les organismes régionaux de l'INTOSAI, en participant à des audits régionaux conjoints et/ou en s'entretenant avec le réseau de soutien existant de WGEI- INTOSAI sur les IE.

6 Selon la littérature théorique institutionnelle (Cordery & Hay, 2021), l'*isomorphisme normatif* est le processus par lequel les organisations deviennent similaires aux autres, à travers le pays, en raison de la professionnalisation et du développement des capacités.

**PLONGÉE
PROFONDE****LE RÔLE DE WGEI :**

Une entité de premier plan et pertinente au niveau mondial

Le Groupe de travail sur l'audit des industries extractives (WGEI) est l'organe de l'INTOSAI chargé d'organiser et de diriger les efforts sur les IE au sein de la communauté de l'INTOSAI. Présidé par l'ISC de l'Ouganda, il est actuellement composé de 42 membres des cinq régions de l'INTOSAI.⁷ Chaque année, WGEI offre des possibilités de formation et de renforcement des capacités aux membres de l'INTOSAI.

- Cadre de la formation

Le Groupe de travail s'appuie sur le *Cadre de formation pour l'audit sur les IE*, une stratégie décrivant son approche à long terme. L'objectif du cadre est de renforcer les capacités des institutions supérieures de contrôle (ISC) en leur permettant de réaliser des audits de haute qualité.

Le cadre de formation est destiné à être utilisé comme guide par les ISC et les parties prenantes intéressées, à l'intérieur et à l'extérieur de l'INTOSAI, pour développer le contenu des cours de formation et d'apprentissage dans l'audit des IE.

- Pratiques communes

WGEI a mis en place une plate-forme formelle pour une compilation systématique des expériences, des outils et des leçons détenues par les différentes ISC et partenaires. Cela se fait principalement en recueillant, en catégorisant et en traduisant les données, informations, outils et documents clés relatifs à l'audit des IE et en les rendant largement disponibles en ligne.

L'objectif final de la communauté de pratique est de renforcer les rôles des ISC dans la promotion de la responsabilité et de la transparence en matière d'IE. En principe, il est conçu pour fonctionner comme le bras opérationnel et technique de WGEI le reliant à la communauté des IE en dehors de l'INTOSAI.

- Boîte à outils sur l'audit des IE

WGEI a développé une boîte à outils de ressources pour aider ses membres à comprendre les problèmes clés lors de l'audit des IE. En tant que publication en ligne, elle est structurée autour de sept étapes de la chaîne de valeur des IE et consolide les ressources en ligne de WGEI avec d'autres directives existantes sur les IE.

7 L'INTOSAI reconnaît huit régions : (1) Pays africains anglophones -AFROSAL-E, (2) Pays africains francophones -CREFIAP, (3) Pays arabophones -ARABOSAI, (4) continent asiatique -ASOSAI, (5) pays anglophones et francophones des Caraïbes -CARO-SAI ; (6) pays européens -EUROSAL ; (7) pays du Pacifique et Océanie -PASAI ; et (8) pays latino-américains et hispanophones des Caraïbes -OLACEFS.

Plaidoyer pour l'indépendance de l'ISC au niveau mondial

Une ISC ne peut pas atteindre l'indépendance à elle seule. Il a besoin d'alliés et de partenaires. Lorsque les ISC sont confrontées à des limitations d'indépendance (telles que définies par les Principes de la Déclaration de Mexico), les parties prenantes mondiales peuvent sensibiliser, coordonner le soutien et essayer d'atténuer les développements menaçants dans le contexte du pays.

La sensibilisation à l'indépendance de l'ISC est établie comme une priorité dans le Plan stratégique 2023-2028 de l'INTOSAI (INTOSAI, 2022). Ce document souligne que l'INTOSAI préconise et soutient les efforts de ses ISC membres pour atténuer les menaces ou renforcer davantage leur indépendance, leur permettant ainsi d'exercer leurs fonctions d'audit du secteur public de la manière la plus objective et la plus efficace.

IDI a établi l'approche pour la sensibilisation en faveur de l'indépendance des ISC sous différents angles et a aligné ses priorités stratégiques autour du concept. Cela comprend le lancement de partenariats mondiaux au sein de l'écosystème de responsabilité, qui tirent parti de la portée des réseaux et des plateformes en dehors de la communauté ISC.

Renforcer l'engagement et le soutien des parties prenantes en faveur de l'indépendance de l'ISC - y compris comprendre d'où vient le concept et pourquoi il est important - est essentiel pour aborder et améliorer les conditions contextuelles et limitantes au niveau des pays qui affectent l'indépendance et, en fin de compte, l'impact des ISC.



UN OUTIL POUR RELEVER LES DÉFIS DE L'INDÉPENDANCE : Mécanisme de sensibilisation rapide à l'indépendance de l'ISC (SIRAM) (IDI, 2019-1)

En réponse aux menaces mondiales croissantes pour l'indépendance de l'ISC, l'IDI a développé le mécanisme de sensibilisation rapide à l'indépendance de l'ISC (SIRAM) pour soutenir les rapports et répondre aux atteintes à leur indépendance.

L'outil a été conçu pour fournir une réponse rapide et coordonnée de diverses parties prenantes, telles que les OSC et les donateurs, à ces menaces et violations. Bien que SIRAM soit principalement conçu comme un outil pour les ISC, les demandes peuvent provenir d'OSC et d'autres parties prenantes. Cependant, l'ouverture d'une affaire SIRAM nécessite l'approbation du responsable de l'ISC en question avant le début de toute enquête.

La mise en œuvre de SIRAM a débuté en 2019 avec des cas pilotes en Macédoine du Nord et en Somalie. Depuis lors, la demande d'assistance par le biais du mécanisme SIRAM a augmenté, les processus ayant déjà clôturé des cas, comme avec l'ISC du Ghana. Entre 2021 et 2023, le mécanisme SIRAM a reçu des demandes de Chypre, de la Colombie, de l'Équateur, de la République dominicaine, du Myanmar, du Monténégro, de la Pologne, du Soudan et de la Sierra Leone. La publication de déclarations de préoccupation a été un mécanisme de réponse global dans plusieurs de ces cas, tandis que d'autres sont en cours.

L'indépendance des ISC est importante dans le contexte de la surveillance des industries extractives. Par conséquent, SIRAM pourrait être considéré comme un outil utile pour contribuer à la transparence.

CONCLUSIONS

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Conclusions

Les ISC sont confrontées à des limitations pratiques qui les empêchent de mener des audits d'IE. Dans cette étude, l'IDI a identifié les tendances mondiales sur les défis auxquels les ISC sont confrontées en ce qui concerne leur rôle dans la surveillance des industries extractives. Bien que les institutions soient essentielles pour la surveillance, cette étude montre que les ISC ne mènent qu'un nombre limité d'audits liés aux IE bien qu'elles aient la capacité juridique de le faire.

Dans cette étude, IDI a identifié la disponibilité d'informations pertinentes, de ressources humaines et de préoccupations en matière de sécurité comme des facteurs susceptibles d'empêcher les ISC d'effectuer des missions d'audit. Ces évolutions peuvent être causées par des facteurs institutionnels échappant au contrôle des ISC. En outre, les menaces qui pèsent sur l'indépendance des ISC augmentent, comme le montre la tendance à la hausse de la limitation des facteurs institutionnels qui affectent négativement le travail d'audit des ISC, non seulement dans les IE, mais aussi dans d'autres domaines.

Ces défis structurels doivent être considérés à la lumière des contextes nationaux et ne peuvent pas être abordés isolément. Par conséquent, en tant qu'institutions de premier plan, les ISC ont un rôle à jouer dans l'augmentation de la responsabilité du secteur extractif en fournissant une vue d'ensemble des risques structurels ayant un impact sur la surveillance du secteur public des IE et en établissant des partenariats avec des acteurs mondiaux de la responsabilité pour améliorer la transparence. Comme faisant partie du cadre institutionnel plus large, il est important de souligner que les ISC ont un fort potentiel d'impact sur les IE et de travailler en tant qu'acteurs essentiels participant au réseau des parties prenantes en matière de responsabilité et des institutions de surveillance.

Il est impératif de mettre en œuvre des approches stratégiques pour fournir aux ISC différents points d'entrée et renforcer leur rôle dans la surveillance du secteur. Cela peut être facilité en créant des stratégies de développement, en sensibilisant à l'indépendance des ISC, en utilisant des approches d'audit stratégiques et, surtout, en s'engageant avec les parties prenantes externes et leurs plateformes pour recevoir un soutien, aller au-delà de la communauté des ISC et fomentier des changements qui n'auraient pas lieu autrement.

Une analyse supplémentaire sur le renforcement de la surveillance publique des industries extractives est nécessaire, y compris l'étude des facteurs à l'origine d'une augmentation des restrictions limitant l'accès aux informations sur les IE. De même, la participation de l'ISC au processus de l'ITIE, compte tenu des différences dans leurs modèles institutionnels et les conditions du contexte du pays, devrait également être prise en compte. En outre, un examen de la transition énergétique à venir et de la vulnérabilité du secteur des IE à la corruption, ainsi que du manque de sécurité perçu affectant le fonctionnement des ISC, donnerait une autre dimension aux recherches limitées actuellement disponibles sur ces sujets. En outre, une analyse supplémentaire sur l'aspect interne de l'indépendance de l'ISC par rapport aux IE pourrait également être développée. Il s'agit des risques d'intégrité auxquels sont confrontées les ISC lors de l'audit des IE.

Enfin, le personnel de l'ISC devrait plaider davantage en faveur de l'indépendance de l'ISC à titre personnel. Leur compréhension et leur engagement en faveur de l'indépendance, ainsi que leur comportement et leur conduite éthiques, sont essentiels pour que l'ISC puisse exécuter efficacement son mandat et apporter de la valeur et des avantages aux citoyens. En tant que membre de l'institution, ils sont les mieux placés pour être des ambassadeurs plaidant en faveur de l'indépendance dans la pratique.

Pour en savoir plus sur les principales recommandations traduites des résultats de cette étude, consultez les quatre pages suivantes.

Résumé des sujets recommandés pour une analyse plus approfondie :

- Réseaux de responsabilité des institutions étatiques au sein des IE, y compris les ISC
- Questions de gouvernance structurelle affectant le fonctionnement des IE et le rôle des ISC (par exemple, comptabilité, état de droit et systèmes de contrôle interne)
- Limites pratiques imposées à l'accès des ISC aux informations relatives aux audits des IE
- Protection des chefs des ISC et du personnel des ISC contre les risques de sécurité liés aux audits des IE
- Identification des variables qui pourraient standardiser la mesure de l'impact des ISC sur la surveillance des IE
- Risques et principes d'intégrité pour les ISC lors de l'audit des IE

RECOMMANDATION 1 :

Générer des connaissances pratiques et ciblées qui encouragent la participation des ISC dans le secteur des IE

Quoi ?

Fournir aux ISC des ressources sur mesure qui aident à identifier les points d'entrée pour l'engagement et une meilleure surveillance des IE.

Comment ?

1. Préparer des kits de ressources ou des documents d'orientation qui tiennent compte des spécificités des modèles d'ISC et des caractéristiques du contexte du pays institutionnel
2. Créer une stratégie de mise en œuvre sur les kits de ressources ou le matériel d'orientation au niveau national, y compris les projets pilotes

Options sur le matériel d'orientation ou les kits de ressources

Pour les ISC confrontées spécifiquement à des défis en matière d'accès à l'information, de ressources humaines ou de sécurité :

- Point d'entrée 1 : Auditer les régulateurs des IE
- Point d'entrée 2 : Audits de performance sur les contrats

Pour toutes les ISC

- Point d'entrée 3 : Contribution des ISC aux processus de l'ITIE. Proposer des options et modalités en fonction du mandat de l'ISC et du contexte institutionnel du pays
- Point d'entrée 4 : Collaboration avec des ISC plus expérimentées pour mener des audits conjoints
- Point d'entrée 5 : Coordination avec les autres autorités de l'État impliquées dans les IE, telles que :
 - Administration fiscale
 - Auditeurs internes
 - Agences anti-corruption
 - Procureurs

Qui sont les acteurs clés ?

WGEI, ITIE, IDI, GIFT, OCDE



Place réservée
à une implication
accrue des donateurs

RECOMMANDATION 2 :

Mettre en œuvre les ressources existantes pour aider les ISC à former des partenariats percutants avec des parties prenantes externes

Quoi ?

Utiliser les outils et les ressources existants au niveau des pays pour faciliter les partenariats avec les ISC et les parties prenantes concernées.

- Un exemple en est le [kit de ressources pour les OSC](#) sur la sauvegarde de l'indépendance des ISC. Sa mise en œuvre pourrait se concentrer sur l'interaction avec les OSC impliquées dans les IE (y compris les membres du groupe multipartite de l'ITIE)

Comment ?

En utilisant le kit de ressources, les ISC peuvent s'engager avec les acteurs des IE au niveau des pays pour élaborer des plans d'action concrets ou des cadres de coopération conformes aux solutions du kit.

Les résultats attendus d'une telle collaboration comprennent :

- Audits de programmation basés sur les contributions des parties prenantes
- Meilleure diffusion des résultats d'audit et partage d'informations entre les ISC et les parties prenantes des IE
- Sensibilisation à l'amélioration des réglementations et des cadres juridiques des IE

Qui sont les acteurs clés ?

WGEI, organisations régionales INTOSAI, ITIE, OSC mondiales et locales et IDI



Place réservée
à une implication
accrue des donateurs

RECOMMANDATION 3 :

Tirer parti des plateformes mondiales et nationales pour améliorer la contribution des ISC à la surveillance du secteur extractif

Quoi ?

Connecter les ISC aux processus formels et informels existants qui sont dirigés par l'ITIE et d'autres acteurs de la responsabilité.

Comment ?

- Tirer parti des réseaux de coordonnateurs nationaux de l'ITIE pour échanger des informations et fusionner les processus institutionnels
- Préparer des ressources et définir les meilleures pratiques pour que les ISC interagissent avec les groupes multipartites (GMS) impliqués dans le processus de l'ITIE au niveau national
- Aligner les stratégies des partenaires internationaux de développement sur les interactions des ISC avec les réseaux locaux de l'ITIE

Qui sont les acteurs clés ?

ITIE, organisations régionales INTOSAI, partenaires au développement, IDI



Coordonner les activités de l'ISC avec le groupe multipartite de l'ITIE

RECOMMANDATION 4 :

Créer des coalitions et accroître les efforts de sensibilisation à promouvoir l'indépendance des institutions supérieures de contrôle des finances publiques

Quoi ?

Tirer parti des stratégies de l'INTOSAI pour plaider en faveur de l'indépendance des ISC.

- Consultez les mécanismes de sensibilisation proactifs et réactifs de l'IDI disponibles sur le site Web du [CENTRE de ressources pour l'indépendance](#) de l'ISC

Comment ?

- La communauté de l'INTOSAI, les partenaires au développement, l'ITIE et les OSC peuvent signaler des cas à l'IDI sur les menaces et les risques pour l'indépendance des ISC par le biais du processus SIRAM (plus d'informations sur page 39)
- Les participants aux groupes multipartites de l'ITIE peuvent soulever des menaces pour l'indépendance des ISC en tant que risque structurel qui affecte la surveillance efficace des IE
- Le processus ITIE peut devenir une source d'information pour identifier les lacunes dans le cadre juridique des ISC concernant les principes de la Déclaration de Mexico. Un dialogue politique ou une réforme juridique pourrait être coordonnée avec l'INTOSAI et d'autres parties prenantes

Qui sont les acteurs clés ?

WGEl, organisations régionales INTOSAI, ITIE, OSC mondiales et locales, IDI



Promouvoir et appuyer les ISC
Indépendance

ANNEXES

Annexe 1

Perspective de l'ITIE sur le rôle des institutions supérieures de contrôle

Les institutions supérieures de contrôle jouent un rôle important dans la surveillance des ressources publiques. Sans oublier les ressources dérivées du secteur extractif. Traditionnellement, les conclusions et recommandations contenues dans les rapports d'audit ont été les principaux résultats des ISC dans la conduite et l'exécution de leurs tâches et responsabilités de surveillance en matière d'IE. Cependant, d'autres canaux institutionnels sont également disponibles en plus des processus d'audit formels qui peuvent permettre d'améliorer les contributions à la gestion du secteur.

En participant aux processus holistique de l'ITIE, les ISC peuvent contribuer à accroître la transparence et la responsabilité. Vous trouverez ci-dessous les points d'entrée identifiés par l'ITIE pour guider la participation des ISC à ce processus.

Points d'entrée pour que les ISC contribuent au processus ITIE :

- 1** Les ISC peuvent fournir des données fiables pour l'analyse de l'ITIE car elles sont mandatées pour fournir un contrôle régulier et indépendant de l'exactitude de tous les comptes gouvernementaux. L'ITIE reconnaît que toutes les ISC ne procèdent pas à des audits conformément aux normes internationales.
- 2** Les ISC peuvent conseiller les organismes nationaux de l'ITIE sur les systèmes d'audit grâce à un soutien soutenu et technique. Cependant, l'ITIE indique qu'un défi de cette modalité est que souvent les ISC n'ont pas les ressources nécessaires pour fournir ce type de soutien.
- 3** Les ISC peuvent s'appuyer sur les conclusions de l'ITIE, et vice versa. Les ISC peuvent identifier les risques des processus de l'ITIE pour sélectionner les questions d'audit dans le programme annuel et l'ITIE peut faire des recommandations sur la base des conclusions d'audit des ISC. L'ITIE souligne que l'indépendance est nécessaire pour compter sur la légitimité et l'efficacité des deux parties.
- 4** Les ISC peuvent participer aux groupes multipartites nationaux de l'ITIE. C'est l'occasion pour l'ISC de contribuer directement aux processus ITIE du pays. Cela peut également rehausser le profil de l'ISC dans le débat public sur la gouvernance des ressources extractives. Néanmoins, l'ITIE met en garde contre le fait que la prise en charge directe par les ISC peut risquer de compromettre leur réputation d'objectivité et d'indépendance.

Annexe 2

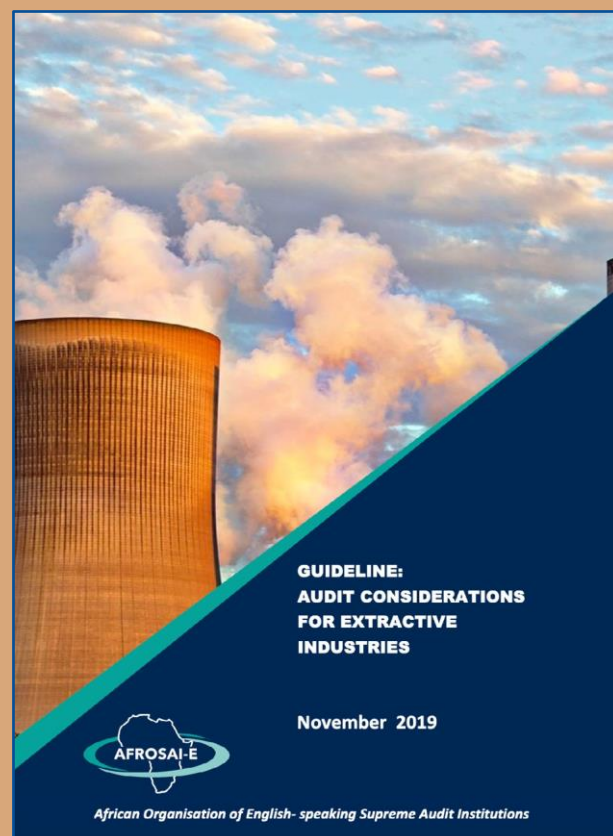
Directives de l'AFROSAI-E sur les industries extractives

En 2019, AFROSAI-E a publié le document « [Directives : Considérations d'audit pour les industries extractives](#) ». Une [version préliminaire mise à jour à partir de 2022](#) est également disponible.

Pour auditer la gestion du secteur public des industries extractives, ce document d'orientation fournit aux ISC mandatées un aperçu des besoins de renforcement des capacités liés à la compréhension et à la cartographie du secteur des IE, et fournit des informations sur la réalisation d'évaluations des risques le long de la chaîne de valeur des IE d'AFROSAI-E.

Les directives fournissent des informations générales, des examens et des illustrations avec les objectifs suivants :

1. Informer les lecteurs des derniers développements, tendances et initiatives dans le secteur des IE.
2. Servir d'épine dorsale au développement du programme d'apprentissage en ligne d'AFROSAI-E sur les audits du secteur des IE.
3. Agir à la fois comme un informateur et un outil pour les ISC dans l'audit du secteur des IE.



BIBLIOGRAPHIE ET REFERENCES

AFROSAI-E. (2019). AFROSAI-E. Extrait de https://afrosai-e.org.za/wp-content/uploads/2019/10/Extractive-Industries-Guideline-2019_Final.pdf

Cordery, C. J., et Hay, D. C. (2021). Audit du secteur public. Routledge. Extrait de <https://www.routledge.com/Public-Sector-Audit/Cordery-Hay/p/book/9780367650629#>

ITIE (2023, février). Extrait du blog de l'ITIE : <https://eiti.org/blog-post/strengthening-collaboration-between-eiti-and-supreme-audit-institutions>

EUROSAI. (2005). www.eurosai.org. Extrait de l'audit des recettes publiques - Conclusions et recommandations : <https://www.eurosai.org/handle404?exporturi=/export/sites/eurosai/.content/documents/congress/congressVI/conclusions-english.pdf>

IDI & TI. (2022). www.idi.no. Extrait de Sauvegarde de l'indépendance des institutions supérieures de contrôle : Un kit de ressources pour les organisations de la société civile : <https://www.idi.no/workstreams/independent-sais/transparency-international-and-idi-sai-independence-resource-kit-for-csos>

IDI (2017). Vers une plus grande indépendance : Un guide pour les institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Extrait de <https://sirc.idi.no/document-database/documents/intosai-publications/66-towards-greater-independence-a-guidance-for-supreme-audit-institutions>

IDI (2019). IDI-Plan stratégique 2019-2023. Extrait de <https://www.idi.no/elibrary/idi-plans/strategic-plans/878-idi-strategic-plan-2019-2023/file>

IDI 2007 (1) Mécanisme de sensibilisation rapide à l'indépendance de l'ISC Extrait du cahier des charges 2019 : <https://www.idi.no/elibrary/independent-sais/1000-sai-independence-rapid-advocacy-mechanism-terms-of-reference/file>

IDI. 2021-1 Global SAI Stocktaking Report 2020. Extrait de <https://www.idi.no/our-resources/global-stocktaking-reports>

IDI. 2021-2 Impact de la pandémie de COVID-19 sur l'indépendance des institutions supérieures de contrôle : Extrait de <https://sirc.idi.no/document-database/documents/intosai-publications/81-impact-of-the-covid-19-pandemic-on-sai-independence/file>

IDI 2021-3 Analyse documentaire sur l'indépendance des institutions supérieures de contrôle. Extrait de <https://sirc.idi.no/document-database/documents/intosai-publications/80-literature-review-on-supreme-audit-institution-independence/file>

INTOSAI. (1977). Déclaration INTOSAI-P1 de Lima. Extrait de <https://www.issai.org/pronouncements/intosai-p-1-the-lima-declaration/>

INTOSAI. (2007). INTOSAI - P10 - Déclaration du Mexique sur l'indépendance des ISC. INTOSAI. Extrait de <https://www.issai.org/pronouncements/intosai-p-10-mexico-declaration-on-sai-independence/>

INTOSAI. (2013). INTOSAI - P12 - La valeur et les avantages des institutions supérieures de contrôle des finances publiques – faire une différence dans la vie des citoyens. Extrait de <https://www.issai.org/pronouncements/intosai-p-12-the-value-and-benefits-of-supreme-audit-institutions-making-a-difference-to-the-lives-of-citizens/>

INTOSAI. (2022). Plan stratégique 2023-2028. Extrait de https://www.intosai.org/fileadmin/downloads/documents/open_access/about_intosai/strategic_plan/EN_2023-2028_intosai_strategic_plan.PDF

Coopération des donateurs de l'INTOSAI. (2013). www.idi.no. Extrait de l'audit des industries extractives : Le rôle des institutions supérieures de contrôle des finances publiques : <https://www.idi.no/elibrary/external-publications/791-audit-of-extractive-industries-final-report-4-oct-2013/file>

North, D. C. (1990). *Institutions, changement institutionnel et performance économique*. Cambridge : Cambridge University Press.

OCDE. (2020). www.oecd.org. Extrait de Guiding Principles for Durable Extractive Contracts : <https://www.oecd.org/development/guiding-principles-for-durable-extractive-contracts-55c19888-fr.htm>

Oxfam. (2021). www.oxfam.org. Extrait de Auditing the Auditor : Examen du rôle des institutions supérieures de contrôle dans l'audit de l'industrie extractive en Afrique : <https://heca.oxfam.org/latest/policy-paper/auditing-auditor-examining-role-supreme-audit-institutions-auditing-extractive>

UN. (2011). Promouvoir l'efficacité, la responsabilité, l'efficacité et la transparence de l'administration publique en renforçant les institutions supérieures de contrôle. Extrait de https://www.intosai.org/fileadmin/downloads/documents/open_access/intosai_and_united_nations/66_209_2011/EN_un_resol_66_209.pdf

UN. (2014). Promouvoir et favoriser l'efficacité, la responsabilité, l'efficacité et la transparence de l'administration publique en renforçant les institutions supérieures de contrôle. Extrait de https://www.intosai.org/fileadmin/downloads/documents/open_access/intosai_and_united_nations/69_228_2014/EN_un_resol_69_228.pdf

Vaconiq & Square Circle. (2022, novembre). ITIE Extrait de l'évaluation indépendante de l'ITIE : <https://eiti.org/documents/independent-evaluation-eiti>

Banque mondiale. (2001, octobre). Caractéristiques et fonctions des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Extrait de Open Knowledge Repository : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/11363?locale-attribute=es>

Banque mondiale. (2021). Indice d'indépendance des institutions supérieures de contrôle : Rapport de synthèse mondial 2021. Washington, DC: Croissance équitable, aperçu des finances et des institutions ; Banque mondiale. Extrait de <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/36001>

Banque mondiale. (2023, février). Industries extractives Extrait de <https://www.worldbank.org/en/topic/extractiveindustries/overview>



Stenersgata 2, 0184 Oslo
www.sirc.idi.no